

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            Mme LOUISE ROY, présidente  
   M. LOUIS DERIGER , commissaire  
   Mme JUDY GOLD, commissaire

**PROPOSITION DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT  
POUR LA VILLE DE MONTRÉAL**

**TROISIÈME PARTIE**

VOLUME 7

Séance tenue le 24 février 2005, 13 h 30  
Office de consultation publique de Montréal  
1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage  
Montréal

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2005.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
LA PRÉSIDENTE:.....	1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

SOCIÉTÉ POUR LA PROMOTION DE LA RELÈVE MUSICALE

JEAN-ROBERT BISAILLON, DAVID LAFERRIÈRE .....	1
---	---

YVES DUFRESNE .....	18
---------------------	----

LA GUILDE DES MUSICIENS DU QUÉBEC

NOÉMIE CHABOT, SÉBASTIEN CROTEAU, LUC FORTIN .....	30
--	----

ENGLISH – LANGUAGE ARTS NETWORK

GUY RODGERS .....	63
-------------------	----

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### LA PRÉSIDENTE:

5 Bonjour. Je suis Louise Roy, je préside la commission sur le Projet de politique sur le développement culturel. Judy Gold et Louis Deriger sont membres de la commission, commissaires. Et vous avez Stéphanie Espach qui est notre analyste.

10 Alors, je vous présente aussi madame Maisonneuve qui travaille comme sténographe et puis Serge Boissé comme preneur de son. Bonjour.

Alors, si vous voulez bien vous identifier qu'on vous ait bien au registre.

### M. JEAN-ROBERT BISAILLON :

15 Bien sûr. Alors, Jean-Robert Bisailon, secrétaire du conseil d'administration de la SOPREF, fondateur et premier directeur général. Et David Laferrière, actuel directeur général de la SOPREF.

### 20 LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Alors, on vous écoute, allez-y.

### M. DAVID LAFERRIÈRE :

25 Merci. Je vais faire une mise en contexte sur l'association. Je vais ensuite donner la parole à mon collègue, Jean-Robert.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

30 **Début de la phrase à la page 2: «Société à but non [...]**

**Fin de la phrase à la page 2: [...]** de la SOPREF.»

35 En passant, la SOPREF, Société pour la promotion de la relève musicale de l'espace francophone.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

40 **Début de la phrase à la page 2: «Notre service d'accompagnement [...]**

**Fin de la phrase à la page : [...]** » (?)

Je vais donner la parole à Jean-Robert Bisailon sur l'énoncé de notre mémoire.  
Merci.

45 **M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

Donc, comme David le soulignait, l'aspect le plus important pour nous, c'est l'absence de la relève donc dans l'ensemble de l'énoncé de Politique culturelle.

50 Juste faire un petit peu d'ad lib, j'imagine que vous êtes au fait que, récemment, le magazine américain Spin et le New York Times ont consacré donc des articles de fond sur la scène émergente montréalaise.

55 Il faut savoir que les groupes principaux qui sont touchés par ce phénomène, à savoir Arcade Fire et les Dears, sont des artistes avec lesquels on travaille déjà sur une certaine base, et que ces artistes-là ont dû faire appel à des maisons de disque de Toronto et du centre des États-Unis pour pouvoir publier leurs albums.

60 Donc, à notre sens, c'est un peu une illustration d'une certaine faiblesse au niveau de l'aide à l'émergence industrielle dans le secteur de la chanson et du disque. Ça peut l'être. En tout cas, il faut se poser des questions sur pourquoi, finalement, ces artistes anglo-montréalais-là ont dû aller à l'extérieur de Montréal pour trouver des contrats d'enregistrement sonore.

65 On veut vous faire remarquer aussi qu'on se plaît...

**LA PRÉSIDENTE :**

70 Est-ce que vous savez pourquoi?

**M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

75 Pourquoi? Parce qu'il y a peu de structures de production. Il y a peu d'entreprises, de jeunes entreprises de production d'enregistrement sonore à Montréal qui vont favoriser un catalogue anglo-montréalais ou anglo-qubécois, parce que les mesures de soutien publiques notamment pour ces entreprises-là sont difficiles d'accès.

80 La plupart des programmes, qui pourraient soutenir l'émergence d'entreprises de production d'enregistrement sonore à contenu plus anglophone, vont devoir faire affaires avec des sociétés établies à Toronto, en termes de financement public aussi.

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

Juste peut-être une petite précision. Est-ce que le studio de Morin Heights fait

85 encore ce genre de choses ou si...

**M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

90 Le studio Morin Heights, c'est un beau dinosaure, mais c'est un studio à portée internationale qui est depuis, si je ne m'abuse, propriété du Groupe Spectra, il se fait surtout de la post-production pour le film et le cinéma, je pense.

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

95 Don, il ne permet pas...

**M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

100 Ce n'est pas un incubateur, non. Ce n'est plus un incubateur.

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

C'est plus pour les artistes qui sont déjà, je dirais...

105 **M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

Plus établis.

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

110 Plus établis, oui.

**M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

115 Et moins pour le disque. Si, présentement, il y avait un lieu à Montréal qui a peut-être cette fonction-là pour les artistes de l'émergence, qui serait un réel incubateur, c'est un endroit qui s'appelle Hotel 2 Tango qui est sur l'avenue Van Horne et qui est un studio qui appartient au groupe Godspeed you! black emperor, qui est un autre groupe montréalais qui est extrêmement présent sur la scène internationale et qui a un peu pavé le chemin des  
120 groupes dont on fait mention dans les articles du New York Times.

125 Ceci dit aussi, juste pour vous montrer l'ampleur du phénomène qu'on essaie de décrire, la SOPREF, comme toutes les années, effectue un recensement de la production indépendante underground montréalaise et québécoise. Il faut savoir que la vaste majorité des albums recensés est le fait d'artistes établis à Montréal. On se doute un peu du pourquoi et du comment. Il y a très peu de maisons de disque établies hors Montréal.

130 Bien, cette année, le recensement dénombre 358 productions. Donc, c'est presque un album indépendant underground par jour. Et c'est une constante depuis au moins trois ans. Ça fait au moins trois ans qu'on effectue ce recensement-là et c'est une constante.

Donc, je vais revenir un peu plus au texte lui-même.

135 (L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

**Début de la phrase à la page 4: «Le projet comporte [...]**

**Fin de la phrase à la page 5: [...] statut de l'artiste.»**

140 Si vous avez vu l'article dans Spin magazine, la plupart des lieux qui sont cités et dont on retrouve la photographie dans cet article-là sont des petits lieux qu'on peut apparenter au secteur des bars spectacles ou des cafés concerts. Ce sont des endroits qui ne sont pas actuellement reconnus comme des lieux de diffusion professionnelle.

145 (L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

**Début de la phrase à la page 5: «Nous demandons l'établissement [...]**

**Fin de la lecture du mémoire.**

150 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

**M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

155 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

160 Peut-être une précision au point de départ. Quand vous parlez des enjeux spécifiques à la relève, ensuite vous entrez sur le cas plus spécifique du statut, vous parlez de financement.

165 Quand on a entendu la Ville présenter sa politique, les officiers de la Ville ont dit: «Bien, par rapport à la relève, à l'émergence, aux cultures alternatives, on va au moins essayer de ne pas nuire.»

**M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

Pas pire.

170

**LA PRÉSIDENTE :**

Et ils ont souvent soulevé le cas de l'affichage comme un exemple, d'accord? Mais j'aimerais ça que vous me ramassiez en capsule ce que sont les enjeux pour vos gens à vous. Si vous aviez à les nommer, les cinq, six.

175

**M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

Les enjeux vraiment qui devraient être enchâssés dans la politique.

180

**LA PRÉSIDENTE :**

Qui devraient être pris en compte dans la politique.

185

**M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

Il y en a plusieurs. Les ateliers d'artistes, quand on parle du soutien aux ateliers d'artistes déjà dans le projet de politique, c'en est un. On s'entend là-dessus. On n'est pas revenus dessus, parce qu'on pense que les autres associations vont certainement appuyer ça.

190

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, ils l'ont fait.

195

**M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

Pour nous, les petits lieux, c'est un peu l'enjeu principal. La chaîne d'intervention aussi, l'aspect de concertation et de chaîne d'intervention des bailleurs de fonds qui sont actifs sur le territoire, c'est extrêmement important.

200

Ce qu'on leur dit souvent, c'est qu'il faut qu'ils aillent chercher des avis sectoriels aussi, de ne pas se gêner pour... et ça, on ne l'a pas élaboré dans notre mémoire, mais il faut que ces organismes-là aillent se chercher des avis sectoriels et travaillent davantage avec les milieux qui sont sur la première ligne de front.

205

Souvent, ces bailleurs de fonds-là, ce sont des fonds généraux qui vont venir en soutien aux chercheurs d'emploi, aux jeunes, mais ils font, comme je disais, beaucoup

210 d'intervention dans le secteur culturel, mais ils ne sont pas nécessairement outillés pour le faire. Donc, il est important que, pour chaque secteur disciplinaire, ils aillent se chercher des avis sectoriels auprès d'organismes qui travaillent vraiment au quotidien avec les praticiens.

215 C'est clair que, pour les musiques émergentes, la chanson puis les musiques underground, vous avez votre interlocuteur devant vous, mais ça existe aussi dans d'autres secteurs.

220 Je pense notamment à la danse contemporaine, je pense qu'il y a un organisme qui s'appelle Diagramme qui fait un gros travail aussi de soutien de première ligne aux organismes en danse. Donc, si on veut, on peut! Et ça, donc, ça serait un autre élément que je souhaiterais peut-être...

**M. DAVID LAFERRIÈRE :**

225 Et de la concertation de ces différents bailleurs de fonds-là. Ce qu'on se rend compte aussi, c'est qu'il y a différentes sommes d'argent, et puis tout le monde fait son petit bout de chemin, puis ils sont isolés sans trop connaître l'ampleur des besoins, sans trop connaître qui sont vraiment ces jeunes créateurs-là.

230 Le jeune artiste, le jeune créateur, groupe, micro-entreprise, il vient chercher de l'expertise chez nous, il va en chercher un peu partout, puis il cherche des moyens. Il est sensiblement, ironiquement, dans la même situation que ces petits bailleurs de fonds-là. Ils répondent à des besoins de première ligne, mais ce n'est pas concerté, ce n'est pas vu dans une globalité. Et, Dieu merci, ils commencent à se parler, mais...

235

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous aimeriez que la Ville, au fond, agisse comme intermédiaire ou catalyseur?

240 **M. DAVID LAFERRIÈRE :**

Absolument.

**LA PRÉSIDENTE :**

245

Mettre en place un mécanisme?

**M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

250 La Ville ou, à tout le moins, son document de Politique culturelle. Une politique culturelle, en fait, c'est un énoncé d'orientation, qui fait en sorte que les gens sont

solidaires par rapport à un objectif à atteindre.

255 À ce moment-là, le document de politique devient un outil de référence pour tous les  
acteurs du secteur. Effectivement, comme dit David, le problème... puis c'est pour ça qu'on  
utilise le terme «chaîne d'intervention», c'est que chacun fait son petit bout et ne sait pas  
ensuite à qui passer le témoin.

260 Donc, l'artiste est soutenu pendant six mois puis, après ça, il se ramasse gros Jean  
comme devant avec le même problème qu'il avait avant de commencer.

**LA PRÉSIDENTE :**

265 Monsieur Deriger.

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

270 Peut-être la question justement de la chaîne dont vous parlez. J'essaie de voir un peu  
le rôle de la Ville dans cette chaîne, c'est-à-dire quel maillon elle occupe et aussi, peut-être  
en préalable, comprendre un peu le fonctionnement de votre organisme.

275 Vous, ce que vous faites, en fait, c'est du soutien, si on comprend bien, soutien des  
gens de la relève, de l'émergence, des jeunes professionnels. Comment ça se passe  
concrètement?

280 Prenons le cas d'un exemple d'un groupe qu'on entend parler de plus en plus, Simple  
Plan. J'imagine qu'ils ont commencé comme beaucoup de monde, commencé à jouer, à  
composer, créer dans des conditions précaires. C'est un groupe émergent. Maintenant, de  
l'émergence, ils sont devenus connus, reconnus même.

285 Est-ce que ces gens-là, par exemple, reviennent vous voir? Est-ce qu'ils font partie  
de la chaîne? Est-ce qu'ils viennent, par exemple, conseiller d'autres jeunes dans leur  
cheminement? Est-ce qu'ils les accompagnent? Est-ce qu'il y a une question  
d'accompagnement aussi qui peut peut-être se faire? Est-ce que vous faites ça  
actuellement?

**M. DAVID LAFERRIÈRE :**

290 Il n'y a pas un chemin. Je veux dire, votre exemple, dans le fond, est un peu  
symbolique dans la mesure où ils ont connu, comme tous les autres groupes, un lent départ,  
beaucoup de pratique. Puis à un moment donné, ils se sont structurés, et puis l'histoire,  
c'est qu'ils ont foncé, et puis ça a marché.

295 Il n'y a pas un chemin pareil. Il y a des jeunes groupes qui ont donné un spectacle professionnel dans leur vie, puis qu'ils sont signés sur une maison de disque majeure. Il y en a d'autres qui vont produire quatre albums à compte d'auteur, puis qui n'arriveront jamais à rien.

300 On parle, nous, beaucoup aussi de musique de niche. C'est important de bien spécifier qu'on a des membres chez nous qui ont 40, 50 ans, qui font de la musique électronique ou qui font de la musique du monde, qui sont considérés comme émergents parce qu'ils ne font pas de la musique populaire ou de la musique pour la masse. Donc, ils n'ont pas un paquet de support tant au niveau financier que de promotion.

305 Il y a un enjeu bien important puis que, nous aussi, on vit au sein de l'association, c'est que, effectivement, les groupes ou même les petites entités, on parle aussi de jeunes maisons de disque qui ont commencé à un album, puis qui sont rendues à produire plusieurs albums, même quand le succès les frappe, quand c'est rentable, quand ils ont une reconnaissance, quand ils peuvent en vivre – c'est un peu ça l'objectif – le milieu a encore à  
310 travailler à se concerter lui-même pour que, justement, tous les Simple Plan de ce monde puissent redonner un peu à ces jeunes-là.

Malheureusement, pour plein de raisons, bonnes ou mauvaises, ce n'est pas toujours le cas. Et c'est pour ça qu'une association comme la nôtre est là aussi, pour  
315 continuer à apporter un suivi, puis on continuera à le faire même pour un groupe comme Simple Plan s'il n'était pas si bien conseillé. Je ne les connais pas du tout, j'en ai aucune idée. Ce n'est pas vraiment le genre de groupe avec qui on travaille au quotidien, parce qu'ils sont signés avec une grosse maison, et puis ça va bien, mais ils sont partis de quelque part.

320 Mais notre rôle majeur, c'est de les concerter ces gens-là, puis on le fait en fait.

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

325 Donc, si je reviens à ma question du rôle de la Ville maintenant, à quel endroit elle se situe dans votre chaîne? Est-ce que vous pouvez nous expliquer un peu plus la structure, comment ça pourrait fonctionner concrètement?

**M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

330 Bien, on a, il faut l'avouer, presque eu aucun soutien de la Ville de Montréal pour la structure qui est la SOPREF depuis sa fondation, parce que les programmes probablement du Conseil des arts de Montréal ne se prêtaient pas à un soutien à un organisme comme le nôtre.

335 Donc, je vous avoue que, à ce stade-ci, je ne sais pas trop comment la Ville de

Montréal pourrait jouer un rôle, mais il est clair qu'elle devrait en jouer un. Ça, c'est certain. Enfin, on n'est pas aidés par le régional. On est aidés par le national, puis par le gouvernement canadien.

340 Par contre, je vous dirais que je pense que le modèle qu'on a développé pourrait être une source d'inspiration pour la Ville de Montréal. Si ça n'existe pas dans d'autres secteurs de discipline, il faudrait peut-être voir si ces secteurs de discipline-là n'ont pas déjà souhaité se doter de structures semblables. Mais ça existe en arts visuels, aussi avec le centre de documentation sur la rue Saint-Catherine, Artex.

345 Je pense que c'est fondamental pour quelque secteur disciplinaire que ce soit qu'il y ait un point de chute où l'information est mise en commun et redistribuée. Quand on a fondé la SOPREF, c'était pour répondre à un besoin, mais, à mon sens, c'est presque un besoin institutionnel. C'est quelque chose qui devrait exister.

350 D'ailleurs, en France, là où on est allés puiser l'inspiration pour créer la SOPREF, je veux dire, l'État est pas mal plus présent dans le soutien à ces centres de documentation et ces médiathèques-là.

355 **M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

Donc, ça ne serait pas nécessairement un soutien financier. Ça peut être un soutien aussi en termes de logistique.

360 **M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

Non, financier.

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

365 Financier?

**M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

370 J'essayais. Non, mais écoutez, la SOPREF aura à se relocaliser prochainement. Donc, c'est certain que ça pourrait être aussi un soutien logistique.

**M. DAVID LAFERRIÈRE :**

375 Mais je pense que la Ville aussi a besoin de jouer un rôle rassembleur entre ces différents organismes-là. On en cite beaucoup dans notre mémoire. Je pense que la Ville, de part ses interventions au niveau financier, mais aussi par son intervention en culture, a

380 besoin et devrait jouer un rôle de rassembleur, parce que tous les exemples qu'on donne ici, ce sont tous des gens sur le territoire évidemment qui agissent à différents niveaux. Des fois, c'est de l'aide logistique; des fois, c'est seulement du service conseil.

Avec une Politique culturelle forte, je pense que la Ville doit jouer un rôle important, mais c'est beaucoup de rassembler ces intervenants-là aussi.

385 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Gold.

390 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

Dans les conditions actuelles, combien de membres de la SOPREF actuels seront encore membres l'année prochaine? Je repose ma question: combien sont obligés d'abandonner leur pratique artistique et leur entreprise? C'est quoi le renouvellement, le *turnover*, comme on dit?

395 **M. DAVID LAFERRIÈRE :**

400 Bien, oui, il y a le phénomène de micro-entrepreneurs et d'artistes qui abandonnent en cours de route, découragement, mauvais résultats, réorientation, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne renouvelleront pas leur *membership* chez nous, qu'ils ne voudront pas continuer à s'impliquer au niveau de la scène, qui ne vont pas demeurer actifs pour éventuellement arriver avec de nouveaux projets.

405 S'il y avait un pourcentage de micro-entreprises ou de créateurs qui vont se mettre en situation d'auto-production, qui vont planifier un projet et avoir des objectifs et un budget, qui durent ou qui perdurent, c'est dur, c'est dur.

**M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

410 Entre 50 % et 75 %. Il y en a plus qui...

**LA PRÉSIDENTE :**

415 Oh! Entre 50 % et 75 % qui partent?

**M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

420 Non. Il y en a plus qui persévèrent qu'il y en a qui abandonnent, à mon sens. Mais on n'a pas malheureusement de statistiques précises.

**Mme JUDY GOLD, commissaire :**

Mais c'est un nombre important quand même qui...

425 **M. DAVID LAFERRIÈRE :**

C'est très important et, malheureusement, il y a peu de données en fait. Il y a peu de statistiques et il y a peu de données, puis en fait, ce que, nous, on est capables de recenser, de voir venir.

430

Une chose qui est sûre, c'est que les artistes ne se contentent plus de faire un album et donner des spectacles. Ils s'éduquent sur le droit d'auteur. Ils produisent leurs spectacles de mieux en mieux. Ils vont chercher des cachets. Ils produisent un deuxième, un troisième albums. Ils fondent leur maison de disque, et caetera, et caetera. Ils font des concours. Ils vont en France.

435

Le premier objectif à la SOPREF dès le départ, c'est un soutien à la professionnalisation. On veut accompagner les microproducteurs et les artistes à prendre le contrôle de tous les petits départements et qu'ils comprennent mieux l'industrie et qu'ils soient à même de prendre des décisions intelligentes pour leur avenir.

440

Moi, je demeure convaincu qu'il y a de plus en plus de microstructures qui perdurent si on se rapporte à il y a 15 ans, parce qu'il y a un support maintenant de plus en plus.

445 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

J'avais une autre question. Au cours de la dernière journée, il y a plusieurs artistes qui sont venus témoigner qu'il y avait des problèmes systémiques à l'accès au financement. Là, vous avez mentionné la définition de l'artiste professionnel.

450

Est-ce qu'il y a d'autres problèmes systémiques que vous voyez, qui excluent les artistes d'émergence?

**LA PRÉSIDENTE :**

455

Vous en avez mentionné un deuxième quand même, vos avis sectoriels.

**M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

460

Oui, effectivement.

**Mme JUDY GOLD, commissaire :**

Oui, les avis sectoriels aussi, vous avez mentionnés. Est-ce qu'il y en a d'autres?

465

**M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

470

Il y a des organismes bailleurs de fonds qui nous ont un peu interrogés sur ces questions-là aussi par le passé. Ce qu'on s'aperçoit, c'est qu'il y a un manque d'accompagnement dans la préparation des demandes de financement. Ça, la plupart des organismes de financement public pourraient en témoigner. C'est que ce n'est pas nécessairement une job qui ressemble à celle d'écrire une oeuvre, que de remplir une demande de financement public.

475

Je veux dire, les formulaires, il faut qu'ils soient ce qu'ils sont. Ça prend un paquet d'informations, puis si on veut être capable de discriminer en connaissance de cause, ce n'est pas quelque chose qui est simple. Ça ne se fait pas de même, n'importe comment.

480

Mais je pense que sur le plan de l'accompagnement à la recherche de financement public, il y a une forme de problème. Je sais qu'il y a au moins un bailleur de fonds, même deux en y pensant bien, qui nous ont déjà approchés quant à savoir si on pourrait être mandataires pour eux d'offrir des formations à la préparation de ces demandes de financement.

485

**LA PRÉSIDENTE :**

Et qu'est-ce qu'il est arrivé?

490

**M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

C'est long.

495

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est «non»?

500

**M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

Ça dépend. Il faut qu'on ait nous-mêmes les reins suffisamment solides pour... c'est une question de croissance. Il faut que ces bailleurs de fonds-là, il faut que la photographie soit bonne. Il faut que, au niveau du momentum, ça soit possible pour eux aussi.

505

Je veux dire, vous le savez, ce sont des programmes qui sont revus sur une base très régulière et, ça, c'est tant mieux. Mais trouver l'espace intellectuel pour réfléchir et instaurer quelque chose, ça nous est rarement donné. Donc, ça serait peut-être un peu notre rôle aussi à la rigueur de...

**LA PRÉSIDENTE :**

510 Vous n'étiez pas prêts, quoi.

**M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

515 Non, personne était prêt.

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

520 **M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

Personne était prêt. Je ne veux pas prendre le blâme pour nous.

**LA PRÉSIDENTE :**

525 Oui?

**M. DAVID LAFERRIÈRE :**

530 Puis il faut être conscient aussi que le jour où ce mandat-là est d'une réalité chez nous, juste en terme de microproducteurs qui produisent des albums, il y en a 200 chez nous qui sont distribués par le service de distribution collective. Le jour où c'est une possibilité chez nous, il faut être prêt aussi.

535 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, c'est ça.

**M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

540 Et pas à peu près.

**LA PRÉSIDENTE :**

545 C'est beaucoup de travail.

**M. DAVID LAFERRIÈRE :**

Puis c'est 200 producteurs qui ont des besoins, qui peuvent avoir des besoins. Il y

550 en a qui sont autonomes depuis longtemps. Soyons sérieux, aussi on est tout à fait conscients qu'il y a des projets qui ne sont pas prêts aussi à aller en financement. On n'est pas des cowboys. On est conscients de ça.

555 Donc, c'est notre rôle, et ça, on le fait déjà en fait de faire prendre conscience aux microproducteurs, aux artistes, qu'il y a encore un bout de chemin à faire avant de se rendre à ça. Il faut être honnête et il ne faut pas bêtement cracher dans la soupe.

**M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

560 Juste pour compléter, c'est là que c'est intéressant justement de réfléchir sur un projet tel qu'une politique culturelle, municipale ou provinciale, quelle qu'elle soit, ça nous permet justement de saisir peut-être les opportunités.

**Mme JUDY GOLD, commissaire :**

565 Une dernière question. D'après votre expérience, le financement qui existe, est-ce que c'est le financement pour des projets très ponctuels ou est-ce qu'il existe, disons, un financement de base annuelle? Est-ce qu'il existe un financement plus à long terme de tous les bailleurs de fonds que vous avez énumérés dans la politique?

570 **M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

575 Si, il existe des financements. Il y a même des programmes qui sont carrément des programmes de soutien au fonctionnement sur la base de résultats obtenus, donc sur un historique entrepreneurial qui fait qu'il y a une récurrence.

**Mme JUDY GOLD, commissaire :**

580 C'est annuel ou c'est...

**M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

Annuel. C'est rarement triennal ou quinquennal.

585 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

Oui.

590 **M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

C'est presque toujours annuel. Mais quand même, je veux dire, si on fait nos devoirs comme il faut, il y a quand même moyen de voir venir. Mais ils sont relativement

bouchés et il n'y a pas de place pour accepter des nouveaux joueurs la plupart du temps.

595           Donc, quand ces programmes-là, qui permettent une récurrence, vont s'ouvrir à un nouveau joueur, c'est parce qu'il y en a un vieux qui vient de casser sa pipe, comme on dit.

**LA PRÉSIDENTE :**

600           Moi, je voudrais revenir à la toute fin sur les petits lieux de diffusion. Vous dites ici, à la page 8 de votre document, que:

605           *Les employés des arrondissements de la Ville de Montréal, habilités à statuer sur la conformité des plans d'aménagement et sur l'éligibilité d'un lieu à l'attestation spectacle, font intervenir divers critères qu'il importe de revoir.*

Pouvez-vous nous en donner un peu plus? Parce que, autrement, on ne comprendra pas.

610           **M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

Nous, on n'a pas tellement compris non plus, parce qu'il aurait fallu faire une recherche plus exhaustive, on n'a pas eu le temps dans les délais impartis.

615           Je pense que d'autres associations... je ne m'avance pas trop en disant que la Guilde des musiciens viendra certainement éclairer davantage ce point-là. Mais on sait que c'est une responsabilité qui est décentralisée et qui, donc, peut revenir de façon différente à chaque arrondissement.

620           Et le règlement de la Régie provinciale des permis d'alcool, ce qu'on peut trouver comme documentation, ce n'est pas très élaboré non plus. Ce qu'on dit, par exemple, c'est que les plans d'aménagement peuvent être approuvés par un ingénieur, un architecte ou la municipalité.

625           Mais quant aux critères qui peuvent déterminer si un lieu est éligible à un permis de spectacle ou pas, à savoir – je ne sais pas, moi – les équipements disponibles, la présence d'une scène, la présence d'une loge, toutes ces choses-là, c'est confus. Ce n'est pas clairement énoncé.

630           Si c'était clairement énoncé, justement, on aurait peut-être été capables de vous les sortir dans le temps qui était imparti. Mais là, étant donné que ce n'est pas clairement énoncé et clairement écrit, malheureusement, comme je vous dis, il va falloir pousser ça plus loin.

635 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais, donc, le problème, c'est un problème de confusion, qui donne finalement en bout de ligne une...

640 **M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

L'arbitraire.

645 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça.

**M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

650 Une situation arbitraire.

**LA PRÉSIDENTE :**

Une fonction discriminatoire ou arbitraire.

655 **M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

Absolument.

660 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci bien. Écoutez, je pense qu'on a fait le tour. Moi, juste pour être sûre qu'on vous a bien compris, au fond, ce que vous nous dites, c'est il ne suffit pas, dans la Politique culturelle de la Ville de Montréal, que la municipalité se situe dans un contexte où elle essaie de ne pas vous nuire, puisque je reprend l'expression consacrée, mais que les éléments, qui ont été annoncés dans la politique comme étant des ouvertures à valoriser la relève et l'innovation, qu'ils prennent forme. Et là, vous dites: dans une reconnaissance d'un certain professionnalisme ou d'un statut professionnel, financement aux artistes et aux entreprises comme la vôtre, aux institutions comme la vôtre, rôle de catalyseur au niveau des programmes existants de subvention et travail au niveau des petits lieux de diffusion.

670 **M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

Tout à fait.

675

**M. DAVID LAFERRIÈRE :**

Oui. Puis on insiste aussi sur la notion de définition encore qui est inexistante dans la politique. Puis c'est malheureusement un problème dans beaucoup, beaucoup de...

680

**LA PRÉSIDENTE :**

De définition de?

685

**M. DAVID LAFERRIÈRE :**

De définition de la relève, d'une définition de pratique amateur, de pratique professionnelle où, là, on réfère à la définition de l'UNESCO.

690

**M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

Un peu la question du statut mais, effectivement, outre le statut de professionnel ou amateur, ce serait bien éventuellement... il y a rien qui nous empêche d'annexer un lexique et de s'entendre sur des termes comme, par exemple, «pratique émergente».

695

La question des pratiques émergentes, l'ambiguïté de ce concept-là, on a déjà soulevé la problématique auprès, entre autres, du ministère de la Culture et des Communications du Québec. Ce qu'on dit finalement, c'est que ça va de soi qu'il ne faut pas qu'ils nous nuisent, mais il faut s'emparer de l'opportunité de travailler avec les jeunes professionnels et de transformer ça en richesse collective. Et pour ça, il faut statuer sur les termes effectivement.

700

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça. Il y a des éléments dans la politique, je pense que vous le reconnaissez, qui permettent justement, ce sont des portes ouvertes. Maintenant, ce que je comprends que vous dites, c'est il faut que ça se traduise par du concret...

705

**M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

Absolument.

710

**LA PRÉSIDENTE :**

... plus que ce qu'on voit dans l'énoncé de politique jusqu'à maintenant.

715

**M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

Absolument.

720

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

725

**M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

Je pense qu'il y a place certainement pour au moins un engagement bien circonscrit qui précise exactement le rôle qu'on entend faire jouer à la relève et à l'émergence.

730

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, merci bien.

735

**M. JEAN-ROBERT BISAILLON :**

Merci à vous.

740

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dufresne.

745

**M. YVES DUFRESNE :**

Bonjour.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, moi, je vous ai sur ma liste comme caricaturiste.

750

**M. YVES DUFRESNE :**

Oui, c'est ça.

755

**LA PRÉSIDENTE :**

Je cherchais votre nom.

760

**M. YVES DUFRESNE :**

C'est exactement mon travail effectivement.

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, bonjour.

765

**M. YVES DUFRESNE :**

Bonjour!

770

**LA PRÉSIDENTE :**

Voulez-vous vous identifier pour madame Maisonneuve? Et tirez le micro près de vous.

775

**M. YVES DUFRESNE :**

Oui. Bonjour. Yves Dufresne, caricaturiste. Je travaille dans le Vieux-Montréal pendant la saison estivale sur la Place Jacques-Cartier. Je viens présenter un mémoire peut-être pas tout à fait au nom de tout le monde, mais une grande majorité des artistes et artisans du Vieux-Montréal.

780

**LA PRÉSIDENTE :**

On vous écoute.

785

**M. YVES DUFRESNE :**

Est-ce que vous avez lu le dossier?

790

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**M. YVES DUFRESNE :**

795

En fait, c'est un plaidoyer qui demande juste une préservation des artistes et des artisans sur la Place Jacques-Cartier. La Place Jacques-Cartier est très convoitée par toutes sortes de groupes, des restaurateurs qui ont pignon sur rue, dernièrement Spectra qui a fait une tentative à l'Halloween. On parle de gros joueurs, mais c'est surtout les commerçants. Et on regarde ce nouveau joueur-là qui essaie de rentrer sur la place et ça crée des craintes, parce que ces gens-là, ils veulent avoir des caricaturistes, des portraitistes, des gens qui exposent, un peu comme des arbres ou des poubelles qu'on peut changer de place. «Quand il n'y a pas d'événement, c'est correct, vous pouvez être là.

800

805 Mais aussitôt qu'il y a des événements, bien, veuillez libérer la place. On a besoin de la place pour notre événement.»

810 Il y a des réglementations dans le moment qui sont établies. Il y en a qui n'ont pas été suivies dernièrement, exemple l'Halloween, ces choses-là. Donc, j'ai écrit ça dans ce but-là de protéger des artistes de rue qui sont là surtout pendant la période estivale. Il y en a quelques-uns qui vendent l'hiver, mais ce n'est pas la majorité. Puis l'hiver, il n'y pas grand événement.

815 Il y a beaucoup de gens qui voudraient créer des événements comme, je pense, peut-être au Jour de l'An qu'il y ait une danse ou quelque chose comme ça. Mais en général, l'activité se fait à l'été. Avec les amuseurs publics, les artistes de rue et les artisans, on parle du travail d'une centaine de personnes.

820 On est peut-être un des rares ici qui ne demande pas d'argent. On n'en veut pas d'argent, on gagne notre vie. Moi, ça fait 22 ans que je gagne ma vie parfaitement avec la caricature. La majorité des gens font la même chose. On ne demande pas de subvention.

825 On demande simplement de préserver nos emplacements à la Ville. La Ville nous a d'ailleurs dit que, oui, il n'y a pas de problème, mais on ne gobe pas l'affaire entièrement, parce que quand les gros sous arrivent, c'est pas long qu'on essaie de faire place nette.

830 C'est déjà arrivé et la Ville a été obligée de reculer dans le temps de monsieur Pierre Lorange qui était un des principaux conseillers de Jean Drapeau dans le temps. On a essayé carrément de *clairer* les artistes de rue. Et monsieur Drapeau et monsieur Lorange ont été obligés de faire volte-face parce que, quand ça arrive des situations de même, on est capable de se tenir même si on est tous des individus, parce qu'on est un peu chacun une petite business.

835 Chacun est sa petite business. Donc, on est très individualistes par défaut. Mais quand arrive le temps où est-ce qu'il y a des grosses pressions... et là, on les sent un peu ces pressions-là. Donc, tout l'été passé, il y a eu beaucoup de *parlage* de dire: «Qu'est-ce qu'il arrive? Les commerçants, ils veulent avoir des artistes rien que quand ça fait leur affaire.» Ça fait que j'ai décidé à prendre... on est partie prenante de la Place Jacques-Cartier.

840 **LA PRÉSIDENTE :**

On a quelques questions à vous poser.

845 **M. YVES DUFRESNE :**

Allez-y.

**LA PRÉSIDENTE :**

850           Alors, voulez-vous commencer, monsieur Deriger?

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

855           Oui. Peut-être pour bien comprendre, d'abord, vous demandez un permis à la Ville?

**M. YVES DUFRESNE :**

Oui.

860           **M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

          Quand vous demandez un permis, est-ce qu'on vous octroie automatiquement un lieu précis ou si c'est...

865           **M. YVES DUFRESNE :**

          C'est un lieu précis qui est donné à... les places sont contingentées.

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

870           J'imagine.

**M. YVES DUFRESNE :**

875           Il y a tant de places.

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

880           Oui.

**M. YVES DUFRESNE :**

885           Il y a tant de places. Ça va avec l'ancienneté. Ce sont des règlements qui ont été fondés voilà quelques années par monsieur Bruno Blanc, directeur du Service de la culture, un peu avec notre collaboration. C'est des choses qu'on avait demandées dans le temps, d'avoir des emplacements fixes pour empêcher le *free for all*. Ça fait que, effectivement, il y a un permis, un emplacement.

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

890

C'est un permis annuel ou c'est un permis...

**M. YVES DUFRESNE :**

895

C'est un permis annuel.

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

900

Annuel. Au moment où vous obtenez votre permis, est-ce que, à ce moment-là, vous êtes au courant s'il y a des événements qui vont s'implanter durant l'été? Est-ce qu'on vous informe ou si ces événements-là arrivent subitement?

**M. YVES DUFRESNE :**

905

On n'est jamais informés. On arrive toujours, l'événement a lieu. Bien, il y a des choses qui commencent à se répéter. Comme il y a une tentative à... au Grand Prix de Montréal, il y a toujours une tentative parallèle qui n'a pas rapport au Grand Prix de Montréal. Souvent, c'est le Musée de l'auto de Drummondville. Ils vendent des sauts en parachute. Il y a le gars qui vend sa cire d'auto. Disons que le musée, oui, ça peut aller. Les autres choses, c'est souvent... mais on n'est pas informés, non. Ça arrive. Ça débarque. Puis ces gens-là débarquent comme des rois et maîtres: «On a un permis.» Mais là, nous autres, on dit: «Nous autres aussi, on a un permis».

910

Un permis qui fait 6 par 8 et c'est chez nous. Et quand vous venez, vous êtes des visiteurs. C'est nous qui l'occupons la Place Jacques-Cartier. Ce n'est pas eux autres. Ils ont un permis, mais pour des emplacements. Ils sont obligés de respecter, mais ça n'a pas été le cas cette année avec Spectra.

915

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

920

Ils prennent beaucoup de place?

**M. YVES DUFRESNE :**

925

Ils ont dit qu'ils ne donnaient pas le droit aux artistes de travailler après 5 h sur la Place Jacques-Cartier. Il y a des artistes qui se sont présentés, qui ont été déplacés. Mais en général, et là, moi, je ne suis vraiment pas d'accord avec ça, on a un emplacement, si une grosse équipe comme Spectra entre dans les lieux, la Ville devrait peut-être les informer, dire: «Écoutez, vous allez avoir à vous arranger avec les artistes.» On n'a pas d'affaire à céder le terrain. C'est notre gagne-vie.

930

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

Mais pourtant, j'imagine que des groupes comme Spectra, ils vous connaissent?

935

**M. YVES DUFRESNE :**

Non.

940

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

Non?

**M. YVES DUFRESNE :**

945

Ah! non, non, du tout, du tout, du tout. Écoutez, eux autres, ils font affaires au centre-ville. Ils sont dans le Quartier du spectacle, eux autres. Nous autres, on n'est pas là du tout. On est dans le Vieux-Montréal, Place Jacques-Cartier, Saint-Vincent, puis Saint-Amable.

950

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

Vous êtes combien à peu près environ?

955

**M. YVES DUFRESNE :**

Une centaine.

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

960

Une centaine?

**LA PRÉSIDENTE :**

965

Est-ce que c'est un problème qui peut se régler au Comité d'arrondissement? Avez-vous déjà essayé?

**M. YVES DUFRESNE :**

970

On essaie juste de faire déplacer des poubelles depuis quatre ans, puis c'est encore en étude. Pourtant, ils comprennent très bien le problème.

**LA PRÉSIDENTE :**

975

Madame Gold.

**Mme JUDY GOLD, commissaire :**

Par quel mécanisme les places sont-elles attribuées?

980

**M. YVES DUFRESNE :**

Par ancienneté.

985

**Mme JUDY GOLD, commissaire :**

Qui s'installe au coin de la rue, qui s'installe sous le grand arbre, c'est par l'ancienneté que ça se...

990

**M. YVES DUFRESNE :**

Oui, ça marche par ancienneté.

**Mme JUDY GOLD, commissaire :**

995

Oui.

**M. YVES DUFRESNE :**

1000

Vous allez remplir une formule pour faire votre demande. Après ça, il y a une rencontre pour le tirage au sort des places... c'est-à-dire, il n'y a pas vraiment de tirage au sort. Il y a un tirage au sort s'il y a deux personnes avec la même ancienneté; là, il y a un tirage au sort. Puis les places vont en descendant.

1005

Les meilleures places, tout le monde connaît les meilleures places. Tout le monde connaît les moins bonnes places. On sait comment le public voyage sur la Place Jacques-Cartier après 22 ans. Moi, je suis là sept jours/semaine. Je suis sérieux dans mon travail. Donc, je vois tout comment ça fonctionne. Je choisis ma place.

1010

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous savez si les artistes de la rue, qui exercent ailleurs, ont parfois ce genre de problème-là? Est-ce que c'est particulier à la Place Jacques-Cartier finalement ou non?

1015

**M. YVES DUFRESNE :**

1020 Bien, pour être franc avec vous, je pense que, à Montréal, on est quand même assez choyés si je regarde d'autres places où ça joue du coude un peu, comme en Italie, ces places-là. Mais il y a des pays par contre où c'est assez bien structuré.

Mais ici, je trouve à Montréal, quand même, il y a une base. Il ne faut pas cracher dans la soupe; il y a une bonne base.

1025 **LA PRÉSIDENTE :**

Il faut reconnaître quand ça va bien.

**M. YVES DUFRESNE :**

1030 Il y a une bonne base. La peur n'est pas là. Le peur, elle vient de l'extérieur, à ce qu'on pousse les artistes, parce que c'est sollicité cette place-là maintenant.

**LA PRÉSIDENTE :**

1035 Mais quand je vous disais «ailleurs», je pensais ailleurs à Montréal.

**M. YVES DUFRESNE :**

1040 Bien, ailleurs à Montréal, il y a McGill College où il y a peut-être huit artistes qui sont là. Le reste, c'est des artisans. Donc, c'est deux groupes qui sont proches, mais qui sont très différents de par leur travail.

**LA PRÉSIDENTE :**

1045 Les endroits sont différents aussi. Donc, il n'y a pas nécessairement...

**M. YVES DUFRESNE :**

1050 Oui, mais les emplacements sont pas mal tout de la même grandeur.

**LA PRÉSIDENTE :**

1055 Est-ce qu'il y a autre chose?

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

Peut-être un autre aspect, la question des commerçants.

1060 **M. YVES DUFRESNE :**

Oui.

1065 **M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

J'ai trouvé ça curieux en lisant votre texte qu'il y a une partie des commerçants, je pense que ce n'est pas tous, qui ne veulent pas vous voir. Est-ce que j'ai bien compris ou si...

1070 **M. YVES DUFRESNE :**

Non.

1075 **M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

Non?

**M. YVES DUFRESNE :**

1080 Ce n'est pas qu'ils ne veulent pas nous voir. Ils veulent nous voir quand ça fait leur affaire.

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

1085 C'est-à-dire?

**M. YVES DUFRESNE :**

1090 C'est-à-dire que quand eux ont besoin de la Place Jacques-Cartier et quand leur événement est fini: «Ah! On a besoin des artistes parce que...» on les fait fermer plus tard. Je veux dire, on travaille dos aux terrasses. Quelqu'un qui fait de la caricature, du portrait, ces choses-là, ça attire des regroupements.

1095 Une madame qui s'assoit pour faire faire son portrait pendant une heure, les gens sont fatigués, vont dire: «On va aller t'attendre sur la terrasse, on va aller prendre un verre.» Donc, à ce niveau-là, il y a une participation. Et je pense qu'une bonne partie des commerçants trouvent ça bien.

1100 Le reste, c'est des détails en fait. Les petites chicanes, c'est souvent des détails. Nous, le principal point, c'est les déplacements d'emplacements. Moi, je suis carrément rivé dans le granit sur la Place Jacques-Cartier, parce que j'ai affaire à des vents. Je ne peux pas mettre mes pancartes à terre, ça ne fait pas tellement joli. La photo, c'est une

1105 photo de moi sur l'emplacement de la Place Jacques-Cartier. C'est au printemps, il n'y a pas encore beaucoup de monde. Mais tout se tient. Il peut arriver des bourrasques de vent à 50, 60 kilomètres à l'heure, je suis rivé dans le granit.

1110 Donc, si on me demande de me déplacer, je n'ai pas les structures pour me déplacer, à moins de tout foutre à terre, puis d'avoir l'air... qu'est-ce qu'on veut? On veut avoir du touriste dans le Vieux-Montréal, mais si les artistes commencent à être tout à terre, ça ne va pas. Ça prend une certaine éthique à ce niveau-là.

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

1115 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1120 Écoutez, monsieur Dufresne, je pense que vous avez été très clair dans l'exposé du problème.

**M. YVES DUFRESNE :**

1125 Oui, je pense que oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez donné trois, quatre exemples, on ne peut pas passer à côté.

**M. YVES DUFRESNE :**

1130 Avec les photos.

**LA PRÉSIDENTE :**

1135 Et vous avez renchéri aujourd'hui.

**M. YVES DUFRESNE :**

1140 Avec les photos, ça explique. C'est que, quand quelqu'un vient sur la Place Jacques-Cartier, il y a un peu le je-m'en-foutisme. Je suis là pour faire mon beurre et que je déverse de la glace usée sur les troncs d'arbre, que je mette des déchets, c'est pas grave, lundi matin, je ne serai plus là. Et ça, il va falloir que, la Ville, elle mette ses culottes avec ça sérieusement, parce qu'on va leur faire mettre, nous autres, sinon.

1145 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

1150 **M. YVES DUFRESNE :**

Puis ils n'aimeront pas ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

1155 Il y a un problème particulier de votre côté mais, en même temps, ça pose tout le problème des grands événements qui arrivent, qui déplacent des artistes déjà installés.

**M. YVES DUFRESNE :**

1160 Mais c'est bien les grands événements. On n'est surtout pas là pour dire: «On veut continuer à faire notre petite job tranquille», puis qu'il n'y ait pas de choses qui se passent sur la Place Jacques-Cartier. Mais il faudrait à l'avenir que les choses qui se passent... soit dire: «Bien, là, il y a les artistes, il faut en tenir compte.»

1165 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça.

**M. YVES DUFRESNE :**

1170 On va faire notre événement... souvent, c'est qu'on nous tourne le dos aussi, c'est-à-dire, c'est un peu comme fâché. «On va mettre des tentes, on va fermer les rideaux. Nous, on va être à l'intérieur de la Place Jacques-Cartier, on va faire notre petite affaire. Puis les artistes vont être de l'autre côté, ils vont faire leur petite affaire.» Il n'y a pas de communion, dire: «On veut faire un événement, on va vous aider.»

**LA PRÉSIDENTE :**

«On va le faire ensemble.»

1180

**M. YVES DUFRESNE :**

1185 «On va trouver le modus vivendi, si on veut, parce que tout le monde y gagne. C'est sûr que s'il y a plus de monde dans le Vieux-Montréal, on a plus de chance de faire de la caricature. On a plus de chance de faire de portraits. On a plus de chance de vendre des bijoux, ces choses-là. On est là pour ça. On fait de longues heures là. Moi, je suis là presque 12 heures par jour. Ça fait qu'on n'est pas contre l'idée de ça.

1190 Mais il faut consulter. On n'est pas des poubelles qu'on peut déplacer. Ça, c'est pas  
vrai.

**LA PRÉSIDENTE :**

1195 D'accord. Merci infiniment d'être venu témoigner devant nous.

**M. YVES DUFRESNE :**

Ça m'a fait plaisir.

1200 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

**M. YVES DUFRESNE :**

1205 Merci beaucoup. Bonne journée.

**LA PRÉSIDENTE :**

1210 Est-ce que les gens de la Guilde sont arrivés?

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

Non, je ne pense pas.

1215 **LA PRÉSIDENTE :**

Non? On va prendre une petite pause alors. On va attendre que les gens de la  
Guilde arrivent. Ils sont nos prochains intervenants.

1220 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

\* \* \* \* \*

**REPRISE DE LA SÉANCE**

1225 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, bonjour. Alors, j'imagine que vous allez nous faire prendre connaissance de  
votre mémoire? Donc, nous, on va en prendre connaissance en même temps que vous  
allez le livrer.

1230

**M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

Tout à fait.

1235 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, on vous écoute. Si vous voulez bien vous identifier pour madame Maisonneuve.

1240 **M. LUC FORTIN :**

Donc, pour la Guilde des musiciens du Québec, Luc Fortin, administrateur.

1245 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour!

**M. LUC FORTIN :**

1250 Bonjour. Et avec mes collègues, Noémie Chabot, superviseure aux contrats, et Sébastien Croteau qui fait partie avec moi du Comité de soutien à la diversité de la Guilde des musiciens.

1255 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

**M. LUC FORTIN :**

1260 Donc, on ne vous lira pas nécessairement le mémoire dans son intégralité. Ça serait légèrement redondant de toute façon puisqu'on peut le lire et, aussi, il a 25 pages.

1265 Ça va être en trois étapes. Je vais commencer par des considérations générales. Ça va être suivi de Noémie qui va nous parler du point de vue des relations de travail et, après ça, Sébastien va conclure.

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

1270

**M. LUC FORTIN :**

Considérations générales donc.

1275 (L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

**Début de la phrase à la page 1: «La Guilde des musiciens [...]**

**Fin de la phrase à la page 2: [...] pour accéder à ce statut.»**

1280 Ce qui n'est pas le cas dans la définition des artistes de scène.

**Mme NOÉMIE CHABOT :**

1285 Et je voudrais aussi ajouter comme précision, la Loi S-32.1 qui parle des artistes de la scène, on parle beaucoup d'une prestation de services, c'est de l'art vivant. Il y a un musicien qui est là, qui va faire quelque chose. Donc, il y a vraiment une relation, la personne est devant vous. Elle est là pour exécuter son service.

1290 Alors que la Loi des arts visuels, de la littérature, des métiers d'art, l'artiste va créer une oeuvre qui va ensuite vivre indépendamment de l'artiste. Donc, le sculpteur n'a pas besoin d'être là pour que sa sculpture soit vue dans une exposition. L'auteur n'a pas besoin d'être là pour qu'une personne puisse lire l'oeuvre.

1295 Alors, les deux lois s'appliquent à des domaines différents et il y a souvent beaucoup de confusion à ce niveau-là. Puis c'est très important de se rendre compte que la première définition, la Loi sur les conditions d'engagement dans les arts de scène, on parle d'un spectacle vivant. On parle d'une personne physique qui est présente, qui a une prestation de services.

1300 Je vais parler de la culture, ceux qui la créent en fait. L'artiste pour nous devrait être au coeur d'une politique culturelle, parce qu'on parle de Politique culturelle et on parle très peu du rôle de l'artiste dans la Politique culturelle de la Ville de Montréal, alors qu'à beaucoup d'autres niveaux, on met toujours l'artiste au coeur des préoccupations, parce que c'est lui qui est vraiment le noyau de naissance de la culture.

1305 Donc, à l'UNESCO en 1980, il y a eu une recommandation sur le statut de l'artiste et, justement, l'artiste est vraiment au coeur de toutes les préoccupations. Le Canada a adhéré à ça.

1310 En 1987, quand le gouvernement du Québec a instauré cette fameuse Loi sur les conditions d'engagement des artistes de la scène, du cinéma, le statut de l'artiste était au coeur des préoccupations. C'était la fragilité des conditions de vie socioéconomique des artistes qui a mené à l'adoption de cette loi-là. C'est une loi qui est là pour protéger les artistes et pour équilibrer le rapport de force entre les artistes et les gens qui retiennent leurs services parce que, en tant que travailleurs autonomes, ils ont très peu de pouvoir. Alors, c'est une loi qui est là pour équilibrer des relations inégales.

1315

1320 En 1995, le Canada aussi s'est doté d'une Loi sur le statut de l'artiste. Encore une fois, on réitérait la place centrale de l'artiste au coeur des préoccupations. Et, pour nous, c'est quelque chose qui manque vraiment dans la Politique culturelle. C'est qu'on occulte cette vision-là que l'artiste est au coeur de la culture.

1325 Alors, on parle d'industrie culturelle. On parle d'organismes culturels. On parle de toutes sortes de choses, d'améliorer le tourisme, d'accessibilité. On parle à un moment donné des artistes en fait dans la Politique culturelle pour dire qu'ils vont être là pour faire le pont avec la pratique amateur. Bien, c'est bien beau, mais c'est quoi qu'on fait? Qu'est-ce qu'on fait pour améliorer les conditions dans lesquelles travaillent les artistes et s'assurer que le potentiel créatif continue à être nourri, à être vivant et à pouvoir s'affirmer dans les meilleures conditions possibles?

1330 Donc, le problème principal qu'on a peut-être, nous, c'est qu'avec toutes ces préoccupations qu'on a, qu'on se dit que l'artiste est au coeur de la Politique culturelle, on se rend compte que, dans la pratique de la Ville, le respect des droits de l'artiste, le respect des lois provinciales, fédérales n'est pas appliqué.

1335 Dans les consultations publiques le 26 janvier, on était là, j'ai soulevé la question des pratiques d'embauche et on nous a répondu que toutes les Maisons de la culture et les lieux de diffusion culturelle dans la Ville respectaient les conditions minimales des associations d'artistes et avaient des ententes avec eux.

1340 Ce n'est pas le cas. Nous n'avons aucune entente avec la Ville ou avec aucune des Maisons de la culture. On a une décision juridique de la CRAAAP depuis 1995 qui déclare que la Ville de Montréal est producteur pour ce qui relève directement à la Ville de Montréal.

1345 De 1995 à 1999, on était en médiation pour essayer de s'entendre sur une convention collective. On n'a jamais réussi à s'entendre. Depuis ce temps, on n'a jamais réussi à obtenir une entente collective avec la Ville de Montréal.

1350 Alors, les équipements culturels qui relèvent de la Ville, on a la chapelle historiques du Bon Pasteur, on a le Théâtre de Verdure. Alors, c'est quand même des endroits où il y a beaucoup de spectacles.

1355 Ensuite, on a de la difficulté, parce que la Ville de Montréal et les arrondissements... on a beaucoup dit dans les consultations publiques que, la culture, ça relevant des arrondissements, que la Ville ne pouvait pas prendre des décisions.

Les arrondissements non plus n'ont pas d'entente avec la Guilde des musiciens. Dans toutes les Maisons de la culture qui sont gérées par les arrondissements, il n'y en a pas.

1360

Ce qu'on recherche, nous, c'est que, pour s'assurer que les droits des artistes sont respectés, il y ait une entente cadre qui soit développée avec la Ville et qui permette le respect... une entente collective qui assure le respect des droits des artistes et que, cette entente-là, tous les arrondissements puissent y adhérer.

1365

Pourquoi c'est important? C'est important, parce que les conditions d'engagement des artistes, ce n'est pas juste les cachets. On sait très bien que les Maisons de la culture et les autres lieux culturels, de spectacles culturels à Montréal, donnent des cachets tout à fait corrects aux musiciens. Le problème n'est pas là. C'est que les travailleurs autonomes n'ont pas de filet social.

1370

En tant qu'association, nous, on permet, à travers ces conventions collectives là, aux musiciens d'avoir droit à un fonds de pension, d'avoir droit à un fonds de vacances, d'avoir droit, si jamais ils ont un accident et qu'ils ne sont plus capables de pratiquer leur art, à une rente d'invalidité. On permet de gérer un peu les conditions de travail, les lieux physiques dans lesquels les musiciens doivent se produire, s'assurer que ça soit sécuritaire, qu'il y ait des pauses pendant les heures de travail, parce que la pratique d'un instrument, il y a beaucoup de mouvements répétitifs qui peuvent mener à des blessures. C'est important qu'il y ait des pauses pour ça.

1375

1380

Il y a beaucoup de conditions physiques, de santé et de sécurité de base qui sont... des dispositions sont incluses dans les conventions collectives qui nous permettent de protéger les artistes. C'est quelque chose qui est très important pour nous. Et on ne voudrait pas que la notion de «conditions minimales» se limite au cachet. C'est pas juste ça les conditions minimales. C'est toutes les conditions de travail dans son ensemble. C'est le droit à un fonds de pension, à un fonds de vacances qui est prévu par la loi, qui est prévu dans toutes nos ententes à nous et c'est fondamental dans la façon de traiter les artistes qu'on engage.

1385

1390

Il y a peut-être une chose qui est faite, qu'on pourrait dire, c'est que les arrondissements, les Maisons de la culture vont souvent, quand ils vont engager des artistes, leur faire signer des contrats, qui sont des contrats entre la Ville de Montréal et un contractuel. Le contractuel à ce moment-là serait le musicien ou le groupe de musiciens. Et en faisant ces contrats-là, la Ville se dégage de toutes ses obligations en vertu de la loi. C'est comme si ce n'était plus elle qui retenait les services des musiciens, que c'est le contractuel qui retient ses propres services.

1395

1400

On trouve que c'est une situation un peu loufoque, pour ne pas dire aberrante, parce que dans la loi, c'est prévu ce cas-là. L'article 3 de la Loi sur les conditions d'engagement, la Loi S-32.1, on dit:

*Que le fait pour un artiste de fournir ses services personnels au moyen d'une société ou d'une personne morale ne fait pas obstacle à l'application de la présente loi.*

1405 Alors, le fait que les musiciens passent à travers un agent, passent à travers leur propre compagnie pour offrir des services ou signer des contrats, ça ne veut pas dire que la personne qui retient les services réellement à l'autre bout n'est plus responsable. C'est ceux qui retiennent les services à la base qui doivent s'assurer de respecter les conditions prévues dans les conventions collectives, qui doivent respecter la Loi sur les conditions d'engagement des artistes des arts de la scène.

1410

Donc, je pense que c'est tout pour l'instant. Si vous avez des questions plus tard, vous pourrez m'en poser. Je vais passer à la parole à Sébastien.

1415 **M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

J'aimerais juste renchéris sur deux points que Noémie a parlé. Évidemment, dans la proposition de Politique culturelle au point 3, on parle de la culture et ceux qui la font. Comme elle disait, on parle des organismes culturels, on parle de l'industrie, on parle des événements, des équipements. Mais l'artiste, qui est au coeur de tout ça, devrait être en haut et est dilué complètement à l'intérieur de tous ces points-là.

1420

C'est pour ça d'ailleurs qu'on a intitulé notre mémoire: «L'Artiste au coeur de l'avenir de Montréal?», parce que l'artiste est une entité concrète et, présentement dans la proposition de politique, elle est complètement diluée à travers les équipements, à travers les organismes et à travers les grandes institutions. Et nous, on trouve que l'artiste a sa place au-dessus de tout ça et non à travers toutes les propositions, et le point 3 donc sur la culture et ceux qui la font.

1425

Aussi, il y a un fait à noter. C'est qu'on parle de notions d'embauche. Il y a le Conseil québécois des ressources humaines en culture, à la page 5, qui fait une recommandation à cet effet-là au niveau de l'embauche. Il mentionne que:

1430

*La Ville et ses mandataires doivent encourager l'embauche ou l'engagement des artistes et des professionnels du secteur culturel pour toute prestation ou service d'animation et d'action culturelle destinée à la population, et soutenir la professionnalisation de l'activité artistique et culturelle.*

1435

Donc, on n'est pas les seuls à demander, au niveau de la notion d'embauche, à ce que ce soit clair entre la Ville et les artistes qu'il y ait ce lien-là. Donc, on n'est pas évidemment les seuls à ce niveau-là à le demander.

1440

**Mme NOÉMIE CHABOT :**

1445 Je voudrais juste rajouter aussi que, dans le cadre du rapport Bachand qui avait été fait et qui a donné lieu à cette Politique culturelle, on mentionnait également que la Ville était loin d'être exemplaire dans ses pratiques et que, justement, elle avait un devoir de respecter les droits des artistes dans toutes ses institutions.

1450 Et ça a été mentionné dans le rapport Bachand. Ça a été mentionné dans le rapport du comité directeur pour l'harmonisation du service du développement culturel de la CAM, tous les arrondissements. Alors, c'est une préoccupation qui a été notée par nous et par d'autres personnes avant, qu'il n'y a pas de respect des droits fondamentaux des artistes présentement à l'échelle de la Ville.

1455

**M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

Donc, je vais rentrer un peu plus dans ma spécialité à la page 11, qui est l'innovation, la relève et l'émergence artistique. Je pense que vous m'avez vu poser des questions durant les consultations publiques là-dessus.

1460

Premièrement, on commence avec une définition des termes. Je pense que ça a été un problème souligné à maintes reprises qu'il n'y avait pas de définition autant au niveau des artistes professionnels, pratique amateur et tout ça, mais le problème se pose aussi pour les artistes de la relève et les artistes en émergence.

1465

Donc, nous, on est allés chercher une définition. Évidemment, il y a toujours des documents qui se perdent et qui sont extrêmement intéressants. Un de ceux-là est un document fait par Culture Montréal où on y disait ceci au niveau de la relève et de l'émergence.

1470

*La relève, c'est l'artiste en début de carrière, le sang neuf, dont la contribution est vitale à la continuité de son art. La relève est une notion temporelle et inclut tous les nouveaux arrivants dans une pratique artistique définie et reconnue. Elle n'est pas une question d'âge mais bien de temps d'insertion dans une pratique artistique.*

1475

*Je souligne: temps d'insertion dans une pratique artistique*

*Il assure le relai des artistes d'expérience. C'est le début qui part, la suite remplacera et assurera la pérennité de la pratique.*

1480

Donc, ça, c'est extrêmement important. C'est-à-dire que ça peut être une personne de 50 ans, puis ça fait peut-être trois ou quatre ans qu'elle va pratiquer une forme d'art. Donc, pour nous, ça, c'est la relève. Donc, l'insertion dans une pratique artistique.

1485

Souvent, on va parler de la relève, mais on va parler de gens que ça fait peut-être 10 ou 15 ans qu'ils sont dans le milieu. Nous, on ne considère pas ces gens-là comme de la relève, mais bien complètement d'un autre ressort.

1490

Et c'est important de faire cette distinction-là, parce que souvent dans les programmes de subvention – et ça, je vais y revenir un peu plus loin – on mélange un peu ces notions-là.

1495

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

**Début de la phrase à la page 11: «Au niveau de l'émergence, c'est l'artiste [...]**

**Fin de la phrase à la page 11: [...] du renouvellement artistique.»**

1500

Alors, ce sont deux choses très importantes. Donc, je mentionnais, au niveau de la politique de développement culturel, il n'y a pas de définition précise de ces termes-là. On veut soutenir la relève, on veut soutenir l'émergence, mais les définitions, qui ont été données par les différents répondants de la Ville justement à ces questions-là, n'ont pas répondu vraiment à ce besoin de définition-là. Je pense qu'on parlait d'une question d'attitude, une question de déranger, mais bref, je pense que c'était réduire un peu la portée de la définition de ce que c'est qu'un artiste de la relève et un artiste en émergence.

1505

Donc, c'est clair que, pour une Politique culturelle, il faut qu'il y ait des termes précis si on veut être capables d'identifier les artistes, de soutenir les artistes, parce qu'on parle de soutien aux artistes de la relève et soutien aux artistes émergents. Si on veut les soutenir, il faut être capable de les identifier.

1510

Donc, c'est un énorme problème. Si on n'est pas capables de les identifier, c'est clair que les voeux pieux, qui sont émis dans la politique, pourront jamais être réalisés parce qu'il va y avoir un problème d'identification énorme.

1515

Une autre chose à mentionner aussi, c'est que, justement, au niveau des guichets de subventions, il y a un certain flou au niveau des termes utilisés.

1520

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

**Début de la phrase à la page 12: «... on empêche les artistes [...]**

**Fin de la phrase à la page 12: [...] depuis plusieurs années.»**

1525

Et ça, vous pouvez le lire, on a mis une note de bas de page, dans les consultations publiques du 26 janvier, à la page 30, ligne 1245. Donc, ça, l'exemple est clair à ce niveau-là.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1530

**Début de la phrase à la page 12: «Il est important de... [...]**

**Fin de la phrase à la page 12: [...]** qui pratiquent un loisir...»

1535

Et ça, même au niveau du ministère de la Culture, on a été, voilà peut-être une semaine ou deux, regarder les nouveaux programmes, le paragraphe Diapason qu'ils vont mettre en place. Et on mélangeait jeune relève et loisir culturel. Et j'ai fait remarquer que ce n'était pas du tout, mais pas du tout la même chose.

1540

Un jeune artiste, qui est en voie de professionnalisation, n'est pas quelqu'un qui va pratiquer son art ou pour un loisir, qui n'a pas vraiment un but de rémunération à ce niveau-là. Donc, c'est important de faire la distinction entre les deux.

Je tiens à citer ici mon confrère, Jean-Robert Bisailon, qui a déjà écrit:

1545

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

**Début de la phrase à la page 12: «(...) Tout soutien public [...]**

**Fin de la phrase à la page 12: [...]** ou de professionnalisation.»

1550

Et cette distinction-là est extrêmement importante à faire.

Au niveau de la représentativité maintenant.

1555

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

**Début de la phrase à la page 12: «Lors de ces consultations [...]**

**Fin de la phrase à la page 13: [...]** censés pouvoir les identifier?»

1560

Je pense que même si on a des gens qui sont sensibles, être sensible, c'est une chose, mais vivre cette réalité-là, c'en est une autre. Et c'est important d'avoir au sein de ces organismes-là des gens qui vivent cette réalité-là et non qui sont juste sensibles à cette réalité-là. Donc, c'est très important.

1565

Et, pour nous, la question de représentativité, on croit que c'est un peu le talon d'Achille de la Ville de Montréal, parce qu'il faut absolument qu'il y ait plus de jeunes artistes de la relève et de l'émergence qui intègrent les plates-formes décisionnelles et tout ce monde-là dans le fond, les associations évidemment.

1570

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

**Début de la phrase à la page 13: «Le financement [...]**

**Fin de la phrase à la page 13: [...]** sont en début de carrière?»

1575 Et justement n'ont pas de réalisation ou peu de réalisations antérieures. Et ça, c'est un critère justement au niveau d'évaluation du Conseil des arts.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1580 **Début de la phrase à la page 13: «Même si l'artiste [...] Fin de la phrase à la page 14: [...] artistes professionnels?»**

1585 Pour nous, au niveau des critères, même d'admissibilité aussi, ça porte préjudice aussi aux artistes en début de carrière, parce que souvent ils ne sont pas reconnus par le milieu des arts, de un, et ils ne peuvent pas regrouper ce qu'on dit «des artistes professionnels», parce qu'on dit souvent que c'est des artistes en début de carrière, qu'ils sont en voie de professionnalisation et, donc, ils ne sont pas professionnels parce qu'ils sont simplement en cheminement vers ce statut-là.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1590 **Début de la phrase à la page 14: «La définition de l'artiste [...] Fin de la phrase à la page 14: [...] les artistes de la relève.»**

1595 Et même, je dirais même quand la rémunération est inexistante. Et même, des fois, il y a des exercices déficitaires où l'artiste va louer une salle de spectacle, il va être lui-même le producteur de son spectacle et, malheureusement, le prix qu'il va charger à la porte ne sera pas assez pour couvrir les dépenses. Donc, ça ne fait pas de lui quelqu'un qui n'est pas un artiste.

1600 On s'entend, pour moi, c'est un artiste même s'il y a un exercice financier au bout du compte qui est déficitaire. Donc, la notion du Conseil des arts de Montréal exclut un peu ces gens-là à ce niveau-là.

1605 Alors, on va y aller au niveau des équipements culturels, autre chose qui est extrêmement importante.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1610 **Début de la phrase à la page 16: «Concernant les équipements [...] Fin de la phrase à la page 16: [...] de façon plus directe.»**

Et là, on va rentrer dans le vif du sujet. D'ailleurs, je tiens simplement à mentionner qu'on vous a remis des lettres de soutien qui sont à la fin. Il y a une lettre de soutien du Forum jeunesse de l'île de Montréal sur les recommandations qu'on a faites au niveau des

1615 artistes de la relève et des lieux d'expression. Il y a une lettre de soutien de la Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec qui regroupe plus de 2 000 membres. Et il y a une lettre de soutien des salles qui accueillent en majorité les artistes et les salles de spectacle dont le Café Chaos, le Va-et-Vient, l'Escogriffe.

1620 Donc, ils ont tous signé une lettre de soutien aux recommandations qu'on fait à la fin parce que, là, je m'en vais parler spécifiquement de ces gens-là. Donc, c'est pour montrer un peu toute l'importance qu'on accorde au niveau de la relève et au niveau des salles de spectacle qui les accueillent.

1625 Donc, les rencontres qu'on a eues avec les bars et les petits lieux présentant des spectacles... et là, je définis les petits lieux comme les lieux de 300 places et moins. C'est très important de faire la distinction. C'est pas le Spectrum, on s'entend. On parle de petits lieux de spectacle. Ces gens-là ont souligné l'urgence de la situation.

1630 (L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

**Début de la phrase à la page 16: «Le manque de reconnaissance [...]**

**Fin de la phrase à la page 16: [...] au plus haut point.»**

1635 Vous devez vous demander pourquoi une association d'artistes s'inquiète de la situation des salles de spectacle. Pour nous, un artiste sans salle de spectacle est un peu comme un artiste itinérant. Donc, c'est clair que, pour qu'on puisse avoir des lieux où l'artiste peut s'exprimer, on se doit à quelque part, comme association d'artistes, de soutenir d'une certaine façon ces lieux-là, la relève et l'émergence sont le renouvellement de la culture. Et  
1640 si, comme association, on n'appuie pas ces lieux-là, on n'appuie pas non plus les artistes que ces lieux-là vont soutenir.

1645 Donc, justement, on parle aussi du Fonds des équipements culturels, on sait qu'il y a un budget de 40 M \$, ou il y a le Conseil des arts de Montréal où il y a aucun programme de subvention qui semble reconnaître l'apport de ces lieux-là à la vie artistique de Montréal.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

**Début de la phrase à la page 16: «Même des guichets de [...]**

1650 **Fin de la phrase à la page 16: [...] d'investir dans ce secteur.»**

1655 Et c'est extrêmement malheureux. Il y a des demandes de subvention qui ont été faites par ces gens-là et se sont vu refuser ou simplement se faire dire: «Bien, vous n'êtes pas prioritaire. Vous ne rentrez pas dans nos critères. On ne vous reconnaît pas» ou simplement: «On donne l'argent à d'autres qui ont fait des demandes» et tout ça.

1660 Donc, vu l'urgence de la situation, c'est un problème qu'on soulève. C'est que ces gens-là ont besoin d'être aidés immédiatement. Et ce n'est malheureusement pas ces guichets de subvention là qui sont en train de les aider. Donc, on croit que la Ville a un rôle à jouer extrêmement important là-dedans.

Évidemment, il y a une autre initiative qui vient de ces lieux-là.

1665 (L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

**Début de la phrase à la page 17: «De plus, ces lieux ont [...] aider à se regrouper.»**

1670 Donc, ça, ça conclut ce bout-là. On va y aller dans la diversité culturelle. Donc, ça, c'est un autre point important. On saute l'aspect «promotion». Évidemment, on vous laissera le loisir de lire tout ça. C'est un point important, mais je pense que, pour le temps qu'on a, on a besoin de souligner évidemment certains passages.

1675 (L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

**Début de la phrase à la page 19: «La diversité culturelle [...] comme financièrement rentables.»**

1680 Et là, j'ai dit quelque chose de très beau, que vous pourrez lire à la suite, comme quoi l'artiste est comme un arbre enraciné dans...

**LA PRÉSIDENTE :**

Enraciné.

1685 **M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

Je vais vous le lire.

1690 (L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

**Début de la phrase à la page 19: «[...] l'artiste est comme [...] consommation de masse.»**

1695 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est vraiment très beau.

**M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

1700

La dernière portion, l'industrie, page 20, on va aborder la question du Quartier des spectacles. La Ville, au niveau justement du Quartier des spectacles, en a fait une priorité stratégique.

1705

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

**Début de la phrase à la page 20: «Dans le document énonçant [...]**

**Fin de la phrase à la page 20: [...] foncières dans ce secteur.»**

1710

Il y a le faubourg Saint-Laurent qui a déposé son mémoire hier. Les deux prochains paragraphes indiquent un peu cette situation-là où il y a déjà l'X et la Galerie Clark qui ont été délogés de leur lieu justement un peu à cause de cette spéculation-là et des promoteurs immobiliers.

1715

Donc, nous, évidemment, c'est une problématique à ce niveau-là et au niveau des artistes, parce qu'au sein du partenariat du Quartier des spectacles, il n'y a aucun organisme, bars et petits lieux présentant des spectacles, lié directement à la relève ou à l'émergence qui est représenté dans ce partenariat-là.

1720

Et pire, pour nous, pour une association d'artistes, il y a aucun représentant d'artistes qui se trouve au sein du comité mis en place pour élaborer la vision de ce Quartier des spectacles.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1725

**Début de la phrase à la page 21: «Les artistes et les organismes [...]**

**Fin de la phrase à la page 21: [...] industrielle de la culture.»**

1730

Et le faubourg Saint-Laurent l'a aussi souligné hier dans son mémoire. Puis nous, on dit: Est-ce là un exemple de la coopération entre les différents acteurs que la Ville veut instaurer pour la politique de développement culturel? Je ne crois pas.

1735

Donc, c'est extrêmement important que, au sein du partenariat des cultures, il y ait une représentativité. Présentement, on a des commerçants. On a des résidents. On n'a pas de représentant d'artistes. On a des représentants du milieu de l'industrie et il y a personne qui représente ces gens-là.

1740

Donc, si on veut vraiment établir une vision, c'est extrêmement important que ces gens-là soient inclus et non exclus parce que, après ça, on va cheminer au niveau de la pensée de ce quartier-là et on va avoir négligé une partie extrêmement importante de la

culture qui est la relève, l'émergence et les artistes qui en font partie, pas juste ça, aussi les artistes professionnels ou d'expérience – j'aime mieux dire ce mot-là – les artistes d'expérience. Donc, c'est extrêmement important qu'eux aussi aient leur mot à dire à ce niveau-là.

1745

Donc, on espère évidemment que la Ville va rectifier son tir et va intégrer rapidement les artistes et les petits lieux de spectacle au processus de concertation du quartier. Je finis par dire: Un quartier des spectacles, oui, mais pas à n'importe quel prix.

1750

De plus, il y a une chose à ajouter. J'étais présent lors du dépôt du mémoire de l'ADISQ.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1755

**Début de la phrase à la page 21: «De plus, lors du dépôt [...] Fin de la phrase à la page 21: [...] au soutien de l'industrie.»**

Et puis, évidemment, on n'a pas inclus des chiffres, mais il va nous faire plaisir de vous en fournir pour illustrer notre propos.

1760

En conclusion, avant les recommandations, je vais laisser mon comparse conclure.

**M. LUC FORTIN :**

1765

Donc, pour conclure, la Guilde des musiciens représente 3 600 membres approximativement dans toute la province de Québec. Évidemment, étant donné le pôle d'attraction incroyable que Montréal est, un jour ou l'autre la grande majorité de nos artistes vont avoir à travailler ici.

1770

Donc, je voulais souligner ce fait, parce que même si on est une association provinciale, c'est sûr que la plupart de nos membres auront un jour ou l'autre à travailler ici. Aussi la Guilde travaille pour tous les musiciens et non pas juste pour les futurs membres ou les non-membres, parce que notre mandat est de travailler pour l'ensemble de la profession. Qu'ils nous aient payé leur cotisation ou non, ou qu'ils soient aux études ou pas, ça change rien.

1775

Et présentement aussi, dans les 3 600 membres, on ne compte pas un certain nombre de permissionnaires, c'est-à-dire des gens qui sont en attente de devenir membres et qui travaillent quand même comme musicien.

1780

**M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

Ils sont en voie de professionnalisation.

1785 **M. LUC FORTIN :**

Ils sont en voie de professionnalisation, c'est ça.

1790 **Mme NOÉMIE CHABOT :**

Il y en a plusieurs centaines.

**M. LUC FORTIN :**

1795 Oui, plusieurs centaines. D'ailleurs, c'est une nouvelle politique qu'on a adoptée, il y a environ deux ans, qui dit que maintenant les membres peuvent devenir membre de façon graduelle par l'acquisition de permis, un peu comme on fait à l'Union des artistes.

1800 Donc, en conclusion, la Guilde, après étude de la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal, trouve qu'elle comporte quand même assez de lacunes, que ça pourrait l'empêcher d'atteindre une partie des buts et objectifs qu'elle se fixe. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons intitulé notre mémoire: «L'Artiste au coeur de l'avenir de Montréal?»

1805 Nous espérons que les correctifs nécessaires seront apportés, car il ne faut pas oublier qu'avant les organismes artistiques, les grandes institutions, les festivals, événements et les industries, ce sont les artistes qui constituent la matière première de notre culture et ce sont les artistes qui doivent être au coeur de cette Politique de développement culturel.

1810 Et pour conclure, sans lire la liste complète de nos recommandations, la liste d'épicerie, je vais juste en citer quelques-unes qui sont significatives.

1815 Donc, on recommande que la Ville s'engage, dans l'élaboration de sa Politique de développement culturel, à respecter les définitions contenues dans la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma*, s'appuie aussi sur la jurisprudence établie par la CRAAAP et les associations d'artistes qui les représentent aussi.

1820 Aussi, on a une autre recommandation importante, c'est qu'une entente collective soit signée entre la Ville de Montréal et la Guilde des musiciens, et aussi les autres associations d'artistes.

1825 Que dans son futur conseil consultatif à la culture, des représentants d'associations d'artistes reconnues par la loi, ainsi que des représentants du milieu de la relève et du milieu émergent siègent sur ce comité.

1830 Aussi, deux petites dernières pour finir: Qu'on s'engage un programme d'aide à Montréal, un programme d'aide financière spécifique pour les lieux qui accueillent les artistes en début de carrière ou les artistes oeuvrant en marge de l'industrie culturelle, c'est-à-dire les petits lieux de spectacle dont on a parlé tantôt.

1835 Et que s'engage à intégrer, à l'intérieur de toutes les plates-formes décisionnelles reliées au comité consultatif, au comité d'évaluation et aux instances municipales, des représentants du milieu de la relève artistique et du milieu émergent. Et je vous invite à lire le reste.

**M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

1840 On s'excuse de ne pas avoir pu vous le remettre avant, mais c'est qu'on a planché, évidemment, jusqu'à la dernière minute dessus. On est venus voir les gens de l'ADISQ et du faubourg Saint-Laurent qui sont venus déposer leurs trucs. Donc, c'est pour ça qu'on a intégré certaines données de dernière minute. Et ça a été un gros travail, comme vous le voyez, c'est quand même vingt quelques pages.

1845 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, oui, oui. C'est très consistant.

1850 **M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

1855 On a 22 recommandations pour justement améliorer la Politique de développement culturel. Donc, c'est ça. Alors, on a évidemment les lettres d'appui aussi qui viennent appuyer ce qu'on vient dire au niveau des petits lieux de spectacle, des bars et des artistes de la relève. Donc, je pense que ça démontre un peu l'intérêt de tous ces gens-là à la Politique de développement culturel.

1860 Et on a aussi en annexe la décision de l'Hippodrome concernant ce que madame Noémie Chabot a parlé tantôt au niveau des conditions d'embauche. Questions.

**LA PRÉSIDENTE :**

1865 Écoutez, on vous remercie infiniment. Effectivement, le mémoire semble très costaud. Vous allez comprendre qu'on va réagir à chaud.

**M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

Tout à fait. Et on s'en excuse. Au niveau de la préparation, ça a été évidemment...

1870 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, non, on comprend ça. Moi, j'ai une première question de clarification sur vos documents. Vous avez dit que l'ADISQ vous appuyait?

1875 **M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

Non, pas du tout.

1880 **LA PRÉSIDENTE :**

Corrigez ça parce que, ici, vous avez: pour Avalanche Productions et l'ADISQ.

**Mme NOÉMIE CHABOT :**

1885 Ça, c'est une copie d'une décision concernant l'Hippodrome qui clarifiait finalement...

**M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

C'est un document en annexe.

1890

**Mme NOÉMIE CHABOT :**

1895 Oui, c'est un document en annexe, parce qu'il y a une lettre d'appui qu'on a reçue juste aujourd'hui. Ça, c'est un document en annexe et non pas une lettre d'appui. Et ça explique finalement les définitions de producteur, d'artiste, ce qui a semblé causer confusion dans nos relations avec la Ville dans l'établissement d'une convention collective, qu'ils ont semblé comme dire que la loi n'était pas applicable à la Ville. Et c'est une décision qui montre pourquoi elle est applicable.

1900 On en parle un peu plus dans le texte. On y fait référence dans la partie sur les pratiques d'embauche et les conditions d'engagement.

**LA PRÉSIDENTE :**

1905 D'accord. Une autre question de clarification. À la page 5, quand vous parlez du Conseil québécois des ressources humaines en culture et de son mémoire, moi, je n'ai jamais vu ça. Est-ce que c'est un mémoire qui va nous être déposé à nous?

**M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

1910

Oui, techniquement, mais je ne sais pas si ça vous a été remis. Je ne sais pas s'ils

ont une date, mais je sais que, moi, j'ai vu un mémoire sur la Politique de développement culturel et c'est dans ce mémoire-là que j'ai pris cette citation-là. Je pourrais vérifier avec vous.

1915

**LA PRÉSIDENTE :**

Sans présentation.

1920

**M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

Ah! Donc, c'est un mémoire sans présentation. Alors, moi, j'ai eu la chance de pouvoir le...

1925

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous êtes chanceux, vous!

1930

**M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

Bien oui!

**LA PRÉSIDENTE :**

1935

On ne l'a pas lu encore, nous.

**M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

1940

Mais c'est parce que je fouille partout aussi, c'est ça. J'ai un nez fouineur, comme on dit. Donc, ça n'a pas été présenté devant vous mais, moi, j'ai eu la chance de le lire. Donc, ça fait partie de leurs recommandations. Donc, comme je disais tout à l'heure, on n'est pas les seuls à parler de ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

1945

D'accord. Une première question sur les critères de financement ou les critères de subvention des artistes. Effectivement, dans le cadre des ateliers...

**M. LUC FORTIN :**

1950

Vous parlez du Conseil des arts de Montréal?

**LA PRÉSIDENTE :**

1955

Oui, c'est ça. Alors, à la page 13, le financement:

*Les critères d'analyse des dossiers du CAM portent préjudice aux collectifs d'artistes en début de carrière.*

1960 Et vous dites un petit peu en haut:

*Nous croyons que les critères d'admissibilité du CAM devraient être revus afin de pouvoir soutenir les artistes.*

1965 Et là, on est dans la relève et l'émergence. Effectivement, quand on a eu l'occasion d'entendre parler des ouvertures ou des guichets de subventions ou de financement, comme vous les appelez appelés, on a pu avoir l'impression qu'on ne savait pas trop, trop comment faire pour permettre un traitement équitable des gens de la relève et de l'émergence.

1970 Est-ce que vous avez, vous, soit des documents référence ou des documents repères qui pourraient permettre de comprendre ce que d'autres auraient fait ailleurs, peut-être dans d'autres conseils des arts ou chez d'autres organismes subventionnaires, pour permettre justement l'introduction des artistes...

1975 **M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

L'assouplissement des critères.

**LA PRÉSIDENTE :**

1980 L'assouplissement de critères, mais aussi un traitement équitable des gens de la relève et de l'émergence.

**M. LUC FORTIN :**

1985 Bien, présentement au niveau du Conseil des arts et des lettres du Québec, il y a deux types de bourses. Je parle des bourses en recherche et création quand même, mais ils ont quand même deux types. Il y a les bourses «B» pour les artistes en début de carrière, qui ont des critères définis beaucoup plus souples, et après ça, on tombe dans la classe «A», c'est-à-dire pour les artistes qui ont une reconnaissance de leurs pairs et qui sont établis depuis un certain nombre d'années.

1990 Et pour pouvoir demander une bourse de type «A», il faut avoir demandé une «B» avant, à moins d'être un artiste très, très connu qui a jamais demandé de bourse «B», c'est possible aussi. Mais, donc, il y a quand même deux catégories.

1995

**LA PRÉSIDENTE :**

2000

Deux catégories. Et pour avoir accès aux bourses de type «B», il faut remplir quel genre de conditions?

**M. LUC FORTIN :**

2005

Bien, disons que les conditions sont quand même assez souples. Il faut quand même prouver un certain niveau de professionnalisme et ça...

**LA PRÉSIDENTE :**

2010

Comme quoi?

**M. LUC FORTIN :**

2015

Ça, c'est au jury, en fait, à juger, à déterminer. C'est sûr que, moi-même ayant siégé sur des jurys au CALQ, on peut quand même faire le tri assez rapidement juste dans la façon de présenter. Aussi, même si un artiste est en début de carrière, il peut quand même avoir un certain... comment je pourrais dire?

**LA PRÉSIDENTE :**

2020

Une vision.

**M. LUC FORTIN :**

2025

Un certain C.V. aussi minimal, genre qu'il a commencé, qu'il a eu une pratique, qu'il a commencé, des études, des professeurs, et caetera. Mais on n'a pas besoin de montrer de l'expérience de dix ans et plus nécessairement. On parle d'une pratique de deux ans environ pour être plus précis. Autour de deux ans.

2030

Et ensuite, nous, ce qu'on mentionnait aussi par rapport au Conseil des arts de Montréal, c'est que, malheureusement, pour ce qui est des subventions à tournée et à jouer dans l'île, vu que c'est carrément de l'embauche pour des spectacles finalement, ça ne devrait pas être réservé à des organismes à ce moment-là, parce que c'est pas des soutiens...

2035

**LA PRÉSIDENTE :**

À des OSBL, vous voulez dire.

**M. LUC FORTIN :**

2040

Oui, ou aux BNL comme on dit maintenant.

**LA PRÉSIDENTE :**

2045

Oui.

**M. LUC FORTIN :**

2050

Mais ça ne devrait pas être réservé à des organismes parce que, finalement, si j'ai bien compris la logique du Conseil des arts, c'est qu'ils donnent du soutien au fonctionnement pour les organismes. Ça, ça va.

2055

Si on tombe dans l'embauche pour le spectacle, à ce moment-là, je pense que les musiciens devraient avoir accès directement à ces emplois-là, parce qu'on parle quand même d'emplois. On parle de faire une tournée dans 27 Maisons de la culture ou de faire le tour des parcs de Montréal. C'est quand même intéressant pour plusieurs musiciens.

2060

Moi-même, j'ai déjà été refusé avec un excellent projet, mais je n'étais pas en OBNL, malheureusement.

**LA PRÉSIDENTE :**

2065

Le jugement par les pairs, vous souhaitez au fond qu'il y ait des gens du milieu de la relève, du milieu de l'émergence qui puissent être associés ou qui puissent carrément faire partie du jury.

2070

Est-ce que vous pensez à des individus? Pensez-vous à des représentants d'organismes? Au fond, je vais avoir une question bien naïve, parce qu'on commence à essayer de comprendre un peu comment le milieu de la relève et de l'émergence est organisé. Est-ce que, pour des gens comme ceux du Conseil des arts, il y a suffisamment d'organisation dans le milieu de la relève pour qu'ils puissent choisir des membres de jury qui ne seront pas contestés?

**M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

2075

Tout à fait, tout à fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

2080

Expliquez-moi pourquoi, comment.

**M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

2085 Bien, écoutez. Il y a la SOPREF qui a présenté son mémoire tout à l'heure. Et ça, je pense que c'est probablement l'organisme, au niveau des cultures émergentes, qui est le plus représentatif. Donc, c'est clair que ces gens-là vont sûrement se faire un plaisir de vous fournir une liste de gens qui connaissent très bien le milieu, autant que nous.

2090 À la Guilde aussi, on a un comité de soutien à la diversité qui représente justement ces gens-là, dont moi-même. Moi-même, j'ai appelé madame Danielle Sauvage du Conseil des arts de Montréal pour lui souligner que son comité consultatif de musique était seulement représentatif des musiques de concert et de la musique électronique. Et je lui ai même soumis moi-même ma candidature pour faire partie de ce comité consultatif là, parce que je connais extrêmement bien ces gens-là. J'en fais partie. J'ai été de la relève pendant un  
2095 certain temps. Je dirais plutôt que, là, je suis en émergence d'une certaine façon.

**LA PRÉSIDENTE :**

2100 Vous êtes un témoin vivant.

**M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

2105 Exactement, un témoin vivant. J'ai fait dix ans de musique métal. D'ailleurs, j'ai encore les cheveux pour le prouver ici en arrière.

Mais il y a des individus qui sont très connus de ce milieu-là et qui sont très représentatifs de toutes ces tendances-là. Ils ne sont pas juste sensibles, ils les vivent.

2110 Et même le Forum jeunesse de l'île de Montréal aussi, pour ce qui est d'intégrer des jeunes au niveau des plates-formes décisionnelles, ont sûrement une banque de jeunes artistes qui sont intéressés à intégrer ces lieux-là.

2115 Donc, ce n'est pas les personnes qui manquent. Je crois que c'est la place qui manque à ce niveau-là, la place qu'on doit leur faire qui manque à ce niveau-là. Parce que pour ce qui est des personnes, il y en a beaucoup, beaucoup, beaucoup qui voudraient s'impliquer, mais qui ne peuvent pas parce qu'on les exclut d'une certaine façon.

**LA PRÉSIDENTE :**

2120 D'accord.

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

J'avais une question. C'est un point que vous avez abordé, effleuré, je pourrais

2125 dire, dans votre discours, mais dans le mémoire, c'était surtout dans les pages. Entre autres, c'est la recommandation numéro 12 quand vous dites que vous demandez à la Ville qu'elle...

2130 *S'engage à mettre en place des mécanismes de consultation entre les bars et petits lieux présentant des spectacles et les Maisons de la culture afin d'échanger de l'information quant à leurs programmations respectives.*

**M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

2135 Tout à fait.

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

2140 Et vous dites à la page 18 de votre mémoire concernant les Maisons de la culture:

*... les Maisons de la culture semblent généralement répondre aux besoins des artistes et du public, le seul problème que nous pouvons soulever semble être dans le choix de la programmation.*

2145 **M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

Exactement.

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

2150 Pouvez-vous faire peut-être un peu le portrait de cette problématique-là.

**M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

2155 Tout à fait. Je parle du rapport Bachand où on parlait que les jeunes sont insatisfaits des services de la Ville. Et ça, il y a des intervenants qui sont venus devant l'Office de consultation publique, dont une personne des Maisons de la culture, pour dire que les Maisons de la culture avaient de la difficulté à rejoindre certains publics, donc le public jeunesse et aussi les gens de 18 à 30 ans.

2160 Et moi, ce que je dis, c'est une hypothèse effectivement, mais je pense qu'elle est vérifiable tout à fait, c'est de dire que les petits lieux de spectacle et les bars ont pris la relève dans ce sens-là des Maisons de la culture. Et la recommandation que je fais, c'est simplement pour que les Maisons de la culture, qui n'ont pas développé une expertise au niveau des artistes émergents et des artistes de la relève, puissent s'enrichir de l'expérience de ces lieux-là pour établir, dans leur programmation, une programmation qui va viser un

2165

peu plus le jeune public. C'est le lien.

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

2170

Donc, c'est plus dans un esprit de...

**M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

2175

De partage d'expertise, exactement.

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

... de partage et non pas de concurrence.

2180

**M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

Non, pas du tout, pas du tout, exactement.

2185

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

Vous parlez de Maisons de la culture, mais j'imagine que ça s'applique aussi aux lieux de diffusion qui sont les lieux des ex-banlieues?

2190

**Mme NOÉMIE CHABOT :**

Oui.

**M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

2195

Oui, tout à fait.

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

2200

Vous n'avez pas inclus dans ça les grands événements. Est-ce qu'il pourrait y avoir aussi une...

**M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

2205

Une jonction?

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

... une jonction entre les grands événements, les grands festivals, si on veut, et la

2210 culture émergente? Est-ce qu'il peut y avoir quelque chose qui peut se...

**M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

2215 Si les grands événements sont d'accord. Écoutez, oui, il pourrait y avoir une  
jonction, je pense, qui est faite s'il peut y avoir des mécanismes qui sont mis en place pour  
que les grands événements puissent accueillir les artistes de la relève. Sauf que,  
évidemment, les grands événements des fois sont un peu plus restreints et concis dans le  
choix de leur programmation et vont souvent avoir besoin d'artistes plus établis.

2220 Mais c'est sûr que si on peut trouver un mécanisme, comme on veut le faire avec les  
Maisons de la culture et les petits lieux de spectacle, je crois que ça peut être aussi un  
mécanisme qui va faire partager et enrichir l'expertise que ces lieux-là ont acquis à ce niveau-  
là, au niveau des grands événements aussi. Ça, c'est sûr.

2225 **M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

J'aurais un autre point. L'engagement 22, vous parlez de l'affichage, donc que la  
Ville:

2230 *S'engage à créer des modules d'affichage adéquats pour les bars et petits lieux qui  
présentent des spectacles.*

C'est certain qu'on peut comprendre que, sans affichage et sans promotion, on...

2235 **M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

Ça n'existe pas.

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

2240 Ça n'existe pas. Comment vous voyez ces aménagements-là? En fait, comment  
vous les voyez concrètement? Est-ce qu'il y a des lieux précis? Est-ce qu'il y a des endroits  
stratégiques où il faut que ça soit installé?

2245 **M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

Ça, oui. Écoutez, ça, on ne l'a pas abordé malheureusement, question de temps.

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

2250 Non.

**M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

2255 On en parle dans la promotion. On a eu justement des rencontres avec les petits lieux  
de spectacle d'ailleurs à la Société des arts technologiques, le partenariat du Quartier des  
spectacles qui n'a pas consulté sur le reste, mais a consulté sur l'affichage, parce que  
probablement qu'afficher sur le mobilier urbain, ça choque des gens. Donc, ils nous ont  
consultés là-dessus et, moi, j'étais présent lors des réunions avec les petits lieux de  
2260 spectacle. Il y a beaucoup de choses qui ont été dites.

Écoutez, il faut comprendre qu'au niveau de l'affichage, les petits lieux de spectacle  
ont une habitude qui est ancrée depuis des années au niveau de l'affichage sur le mobilier  
urbain, parce que l'espace qui est consacré à la publicité, quand on pense aux grands  
2265 événements, tout l'affichage sur les panneaux de bois qu'on voit, c'est les gros promoteurs,  
les gros producteurs qui vont monopoliser tout cet espace-là. Alors, quel espace on laisse  
pour ces gens-là? On n'en laisse pas du tout.

Alors, souvent, on va avoir de l'affichage sur le mobilier urbain, ce qui occasionne  
2270 évidemment un problème au niveau de ces lieux-là, c'est qu'ils reçoivent énormément  
d'amendes. Donc, je veux dire, on punit, mais on n'essaie pas de trouver de solution à ce  
problème-là.

Ce qu'on a dit, c'est qu'il faudrait justement, un peu comme les colonnes Morris qu'il y  
2275 a à Québec, que ça puisse être géré par un collectif, parce qu'on a parlé d'une association  
de lieux de spectacle, que ça peut être géré, en collaboration avec la Ville, par ces lieux-là.  
Et probablement que ça pourrait diminuer, d'une certaine façon, l'affichage sur le mobilier  
urbain.

2280 Mais comme je vous ai dit, les habitudes, c'est très long à disparaître. Et ça ne serait  
pas parce qu'il y a des colonnes aménagées soit devant les lieux de spectacle même... ce qui  
est important, parce que souvent les façades ne permettent pas nécessairement de faire la  
publicité des spectacles qui sont annoncés. Donc, si on a une colonne à l'extérieur où on a  
l'affichage des spectacles, je pense que les lieux mêmes sont présentement en accord pour  
2285 s'échanger de la publicité, donc c'est-à-dire qu'au niveau du Va-et-Vient, on pourrait avoir de  
la publicité du Café Chaos et de la Petite Gaulle. Et à la Petite Gaulle, on pourrait avoir de la  
publicité du Café Chaos et du Va-et-Vient.

Ce qui est important aussi, c'est de trouver d'autres moyens de promotion de ces  
2290 gens-là, parce qu'il ne faut pas non plus les mettre en ghetto, je dirais. Il faut que le grand  
public puisse aussi savoir que ces gens-là existent. Même s'ils ne sont pas portés à aller voir  
ces lieux-là, je pense qu'il est extrêmement important...

Il y a une des recommandations qu'on fait d'ailleurs, c'est que la Ville puisse mettre

2295 en ligne un portail Internet pour justement que tous les lieux de spectacle soient publicisés et pas juste les grands lieux de spectacle.

2300 Donc, à ce niveau-là, si on peut trouver des méthodes de promotion alternatives qui sont suffisantes pour ces lieux-là et qui ne les mettent pas nécessairement, comme je disais, dans un ghetto, qui ne font pas en sorte qu'ils sont confinés juste à leur clientèle cible, je pense que c'est ce qui peut être évidemment intéressant et c'est des pistes de solutions à envisager grandement.

**M. LUC FORTIN :**

2305 J'ai une petite parenthèse à faire là-dessus aussi pour les poursuites pour affichage. C'est que pour ce qui est des gros producteurs de spectacles, en fait, ils font tous affaires avec une seule compagnie, Affichage Sauvage. Et eux autres, pour rentabiliser évidemment, ils sont prêts à tapisser partout sans problème. Et ce qu'il se passe, si les gros  
2310 producteurs ont une amende, ils la paient instantanément et, après ça, ils vont facturer au client, vous comprenez? Je veux dire qu'ils vont facturer au spectacle coupable.

2315 Dans le cas d'un petit bar, c'est que c'est presque impossible, parce que le petit bar, qui va aller facturer le petit groupe qui a perdu de l'argent son soir de spectacle, ça ne fonctionne pas.

2320 Donc, la Ville fonctionne de la même façon pour les gros producteurs que pour les petits lieux de spectacle, ce qui crée un certain déséquilibre parce que, mettons, le Café Chaos n'est pas responsable d'un groupe qui, une fin de semaine, a barbouillé des affiches partout.

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

2325 Dans le fond, ce que vous dites, c'est que même des producteurs qui sont organisés et établis font aussi de l'affichage illégal.

**M. LUC FORTIN :**

2330 Ça arrive.

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

Ça arrive.

2335 **M. LUC FORTIN :**

Ça arrive. Sauf que, eux, ils paient la note instantanément et ils facturent le client.

**M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

2340

Il ne faut pas oublier qu'eux aussi ont des ententes avec les contracteurs. Vous voyez, lorsqu'il y a de l'affichage sur les panneaux de bois...

**M. LOUIS DERIGER, commissaire :**

2345

Oui.

**M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

2350

... ces gens-là vont voir le contracteur et ont une entente avec celui-là. Évidemment, ça, ça monopolise l'espace qu'on pourrait dire «légal», entre parenthèses. Et le reste, bien, évidemment il reste les petits lieux de spectacle qui ont...

2355

Je veux simplement appuyer ce que Luc a dit. Souvent, c'est que les artistes, en début de carrière, vont assumer totalement le coût de la production, c'est-à-dire qu'ils vont louer une salle de spectacle et ils vont payer l'ensemble des frais qui sont reliés à ça.

2360

Donc, c'est clair que si les salles de spectacle ont une clause dans leur contrat, qui dit qu'elles ne sont pas responsables et que c'est au producteur de l'événement à payer, c'est un peu se relancer la balle et de mettre le poids de tout ça sur le dos des artistes.

2365

Et là, ça entraîne un problème où on a affaire à deux organismes qui n'ont pas plus d'argent un que l'autre. Et là, ça, c'est évidemment un problème. C'est clair qu'au niveau des salles de spectacle, il y en a beaucoup. L'X a accumulé jusqu'à 5 000 \$ de...

**LA PRÉSIDENTE :**

De contraventions.

2370

**M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

... de contraventions à ce niveau-là. Et ça, c'est cumulatif. Et l'X ne peut pas s'occuper d'être à chaque coin ou s'occuper de suivre chaque producteur qui va louer sa salle de spectacle pour vérifier s'il ne va pas mettre de l'affichage sur le mobilier urbain.

2375

Et comme je vous ai dit tantôt, c'est une question d'habitude. Même si on met des clauses dans le contrat qui disent que: «Vous avez la responsabilité de ça», ces gens-là la plupart du temps, de un, ne les lisent pas les contrats et, de deux, vont... ou ils n'en ont pas, mais ils ne vont pas respecter cette clause-là.

2380

Et ça, ça arrive à la Ville. Il y a des cas dans des arrondissements, et ça, on me l'a souligné. Je donne un exemple, la Casa Del Popolo, à chaque fois qu'ils passent devant la Ville concernant la publicité, ils gagnent à toutes les fois. Et il y a d'autres endroits qui font la même démarche, le même processus, et eux vont perdre, ils vont devoir payer.

2385

Donc, c'est probablement si la personne connaît la personne à la Ville ou on ne sait pas qu'est-ce qui joue là-dedans, mais c'est drôle, parce qu'il y a des différences à ce niveau-là.

2390

**Mme JUDY GOLD, commissaire :**

Je voudrais poser une question. Au sujet du partenariat du Quartier des spectacles où les organismes de la relève et de l'émergence sont exclus, est-ce que vous avez approché le partenariat?

2395

**M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

Oui. Ça a été souligné depuis, je dirais, plusieurs semaines cette problématique-là. Moi, je les suis depuis un certain temps. J'ai appelé monsieur Pierre Deschênes pour lui souligner ce fait-là. J'ai été à la conférence de presse qu'ils ont donnée. J'ai été là pour poser des questions. J'ai même été invité comme juré pour participer, parce qu'il va y avoir une charrette pour trouver un nouveau médium de promotion pour ces spectacles-là. Et j'ai été invité pour siéger comme juré là-dessus.

2400

2405

Mais ce qui est clair, c'est que ce fait-là a été souligné à maintes reprises et, présentement, il n'y a pas rien qui semble bouger à ce niveau-là. Et c'est clair que plus le temps passe, plus on se pose de questions par rapport... pas au sérieux de la démarche, mais au fait qu'on veuille intégrer ces gens-là dans la vision du Quartier des spectacles. Et eux sont en connaissance de cause. Ça, c'est clair, net et précis.

2410

**Mme JUDY GOLD, commissaire :**

Ça veut dire que vous n'avez pas de réponse.

2415

**M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

Exactement. Mais on nous a consultés, comme je vous ai dit, sur l'affichage. C'est une première. Mais on s'entend que se faire concerter sur l'affichage et pas sur l'ensemble du Quartier des spectacles, bref, moi, pour moi, c'était pas... c'est une première, mais pour moi, je pense que ce n'est pas assez. C'est très, très frileux comme première approche, et on devrait avoir ça.

2420

2425 Parce qu'il y a 21 membres de comité au partenariat du Quartier des spectacles. Il devrait en avoir au moins quelques uns, parce qu'on s'entend qu'il faut que ça soit aussi représentatif du milieu. Si on a 21 membres de l'industrie, de la communauté et tout ça, il faut quand même qu'il y ait trois ou quatre personnes qui représentent ce milieu-là pour faire un rapport de force intelligent.

2430 **Mme NOÉMIE CHABOT :**

Et des gens qui représentent les associations d'artistes aussi, ça, ça serait très important. On a quand même un mandat de représenter tous les artistes, on a peut-être quelque chose de pertinent à dire aussi dans ces concertations-là.

2435 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

J'avais une dernière question au sujet des conditions d'embauche dans les Maisons de la culture.

2440 **Mme NOÉMIE CHABOT :**

Oui.

2445 **Mme JUDY GOLD, commissaire :**

Ça a été abordé lors des ateliers ou lors de la première partie de la consultation. Pouvez-vous donner des exemples des disparités entre ces conditions d'une Maison de la culture à l'autre?

2450 **Mme NOÉMIE CHABOT :**

Disons que, pour nous, le principal problème ne se trouve pas nécessairement au niveau du cachet qui est payé en tant que tel. Ça, ça ne varie pas d'une façon énorme.

2455 Le principal problème qu'on a, c'est que les Maisons de la culture refusent de faire des contrats Guilde, des contrats qui respectent les conditions minimales. Donc, ils ne vont pas payer de contributions au fonds de pension, au fonds de vacances.

2460 On a quelques artistes qui ont des fois une valeur marchande un peu plus élevée, qui réussissent à obtenir des contrats Guilde, mais il y a aucune Maison de la culture qui fait des contrats pour tous les concerts qu'ils font. Et on parle ici d'une quarantaine de contrats au total dans une année pour tout ce qui se passe dans les Maisons de la culture. Il y a plus que 40 concerts là. Donc, c'est sûr que, à ce niveau-là, c'est plus ça.

2465 Il y a aussi des fois, par exemple, des conditions au niveau des loges, un espace  
sécuritaire disponible pour les musiciens pour les effets personnels pendant qu'ils font des  
spectacles, des fois les heures de travail, les pauses qui ne sont pas respectées. Ces  
espèces de conditions de santé et sécurité, des fois, c'est sûr que ça peut varier d'une  
2470 Maison de la culture à l'autre, mais le plus gros problème, c'est le fait de faire un contrat en  
tant que tel qui protège les musiciens.

**M. LUC FORTIN :**

2475 Ayant moi-même joué dans plusieurs Maisons de la Culture, je peux quand même  
vous dire que, dans la très grande majorité, les conditions au point de vue des cachets sont  
bonnes, sont même supérieures à d'autres endroits du même genre.

2480 Par contre, comme disait Noémie, quand on parle du contrat Guilde, on ne se limite  
pas au cachet. On parle du filet de sécurité sociale, c'est-à-dire le fonds de pension entre  
autres et les vacances aussi.

2485 Pour vous donner des exemples, si un artiste est dans un organisme qui fait la  
tourné des 27 arrondissements, on parle de 27 contrats. Donc, ça a une certaine incidence  
à la fin de l'année dans son 4 % de vacances, puis pour plus tard dans son fonds de pension  
aussi, il ne faut pas le nier.

2490 Aussi, on parlait des équipements comme tels. C'est sûr que là où il y a le plus de  
disparité dans les Maisons de la culture, c'est au niveau de la qualité des équipements, c'est-  
à-dire que c'est très différent d'une maison à l'autre. Je regarde à Pointe-aux-Trembles où  
tout est neuf, tout est beau, avec piano à queue, et caetera. Il y a d'autres endroits comme  
Villeray, Petite-Patrie, dans ce coin-là, Christophe-Colomb et Everett, la salle n'est pas mal.  
Par contre, au niveau des loges, c'est plus minimaliste un peu, mettons, sans que ça soit  
quand même le tiers-monde. Mais c'est sûr qu'il y a des disparités.

2495 Ça serait peut-être bon de regarder minimalement qu'est-ce que ça devrait  
comprendre une loge. Est-ce qu'on parle d'avoir des bouteilles d'eau, des miroirs, des salles  
de bains, des choses du genre, une clef, des choses comme ça? Mais ça, ce sont toutes  
des choses quand même qui sont dans le domaine, je pense, du possible.

2500 On parle des contrats. Évidemment, ça serait une bonne chose, surtout que,  
comme on disait au début, la qualité de producteur de la Ville a été quand même reconnue  
par la commission il y a plusieurs années et elle n'a pas été portée en appel non plus. Elle est  
toujours pendante. Donc, ça serait le temps d'en arriver à quelque chose de stable.

2505 **Mme NOÉMIE CHABOT :**

Je voudrais juste rajouter quelque chose là-dessus. Dans notre mémoire, on parle d'une façon plus détaillée. On sait qu'il y a des compétences. Les compétences d'arrondissement, il y a une autonomie assez forte, puis on ne veut pas réduire l'autonomie de programmation des Maisons de la culture; on veut juste arriver à ce que les conditions minimales soient respectées partout. C'est tout ce qu'on demande.

2510 On ne demande pas que la programmation soit décidée de façon centrale. Le fait de respecter, de faire un contrat, de négocier de bonne foi avec l'association qu'on est selon les termes de la loi, on demande que, ça, ce soit un minimum et que des contrats soient déposés pour tout le monde.

2515 Nous, on voudrait collaborer avec la Ville et les arrondissements ensemble pour qu'on puisse harmoniser les pratiques et rendre ça simple, puis fournir toutes les informations nécessaires. Et ça a l'air très nébuleux. C'est très difficile d'avoir des réponses. Souvent, on se fait transférer. On parle à quelqu'un de la Maison de la culture; on se fait transférer à l'arrondissement. Ensuite, c'est la Ville parce que, là, c'est eux qui paient mais, en fait, ils ne savent pas qu'est-ce qu'ils paient. En tout cas, c'est très compliqué. Et on voudrait harmoniser ces pratiques-là, mais surtout que les musiciens puissent savoir que, quand ils jouent pour la Ville de Montréal, c'est dans le respect de la *Loi sur le statut de l'artiste*, c'est dans le respect des conditions minimales d'engagement.

2520 **LA PRÉSIDENTE :**

2530 Quand vous travaillez par exemple ou quand les musiciens travaillent dans d'autres lieux de diffusion qui vont maintenant faire partie du réseau des lieux de diffusion de la grande Ville de Montréal, je pense aux villes qui vont être annexées, est-ce que vous avez des contrats avec ces lieux de diffusion-là ou avec ces... je ne sais pas. Comment ça marche? Pensons à Ville Saint-Laurent, à Saint-Léonard.

2535

**M. LUC FORTIN :**

Moi, j'ai joué dans presque tous les arrondissements de l'île. J'ai jamais vu un seul contrat de la Guilde de ma vie.

2540

**LA PRÉSIDENTE :**

Nulle part?

2545 **M. LUC FORTIN :**

Nulle part. Non seulement on n'en voit pas, mais ils ne sont pas offerts comme possibilité.

2550 **Mme NOÉMIE CHABOT :**

Ou ils sont mêmes refusés quand on...

2555 **M. LUC FORTIN :**

Ou si on essaie d'en imposer un, de dire: «On va prendre ce contrat-là», non, il n'en est pas question. En fait, ce qu'il se passe, c'est qu'on est considérés comme un contractant, un fournisseur de services, autrement dit.

2560 **LA PRÉSIDENTE :**

Et ailleurs au Québec, quand vous travaillez à Québec, quand vous travaillez à Trois-Rivières ou ailleurs, est-ce que c'est plus facile les relations avec les administrations municipales?

2565

**M. LUC FORTIN :**

Bien, je sais que, à Québec, il y a certains lieux qui ont des ententes, oui, dans certains cas dans la province de Québec, mais disons qu'il y a beaucoup de travail à faire encore.

2570

**LA PRÉSIDENTE :**

À faire là-dessus.

2575

**M. LUC FORTIN :**

C'est sûr. Il y a un gros lobby qui s'est fait aussi. Il y a tout un historique en arrière de ça.

2580

**Mme NOÉMIE CHABOT :**

C'est ça. L'annexe qu'on vous a jointe, la décision sur l'Hippodrome, ça parle beaucoup de ça. C'est la notion de qu'est-ce qu'est un producteur, qu'est-ce qu'est un artiste, qu'est-ce qu'est un diffuseur. On n'est pas tellement entrés là-dedans dans la présentation. C'est sûr que c'est au coeur de ces relations dans l'ensemble du Québec.

2585

2590

Et puis il y a un lobbying très fort qui s'est fait, parce qu'il y a deux lois sur le statut de l'artiste. Comme je disais tout à l'heure, il y en a une sur les arts de la scène, puis il y en a une pour les arts visuels, qui représentent des dynamiques différentes.

2595 Et celle qui parle des arts de la scène, c'est là où on retient les services. Puis dans l'autre cas, on parle d'un diffuseur d'un produit qui existe indépendamment de l'artiste. Et dans la loi, le producteur, c'est celui qui retient les services, puis c'est cette notion-là qui a été mal utilisée, si on veut.

Je vous encourage à lire la décision, elle est intéressante à ce niveau-là.

**M. SÉBASTIEN CROTEAU :**

2600 Je veux juste dire, habituellement justement, les Maisons de la culture vont refiler aux artistes l'obligation eux-mêmes de s'arranger avec la Guilde et l'UDA pour payer eux-mêmes leurs fonds de vacances et leur caisse de retraite.

2605 Donc, à ce niveau-là, c'est comme si le producteur, qui est supposé de prendre ces responsabilités-là, refilait à l'artiste le devoir de les prendre. Donc, c'est un peu aberrant.

2610 Et le danger justement lorsqu'on parlait un peu de la politique, c'est que les arrondissements puissent morceler cette politique-là à leur guise. Je veux dire, nous, on a une *Loi sur le statut de l'artiste* qui est claire et qui définit déjà un cadre. Et là, si un arrondissement peut décider d'appliquer les normes minimales de travail et de payer une caisse de retraite, et que l'autre à côté décide de ne pas le faire, au niveau des pratiques, ça crée une disparité et un problème qui est à l'encontre de ce que la *Loi sur le statut de l'artiste* veut et de ce qui est clairement défini dans cette loi-là.

2615 Et nous, c'est pour ça qu'on l'a souligné. Je pense que cette loi-là est extrêmement importante et elle doit se refléter dans tous les aspects de la Politique de développement culturel au niveau des arts de la scène, du disque et du cinéma, parce que c'est ce qu'on représente.

2620 **LA PRÉSIDENTE :**

Eh bien, vous avez finalement occupé tout le temps et même plus. Alors, merci bien. Merci bien d'être venus. On va prendre le temps de le lire en détail, soyez assurés de ça.

2625 C'est malheureux qu'on n'ait pas pu finalement aller peut-être plus à fond mais, finalement, je trouve qu'on s'est pas mal débrouillés. On est allés au coeur des choses les plus importantes.

2630 Alors, merci d'avoir fait l'effort et merci d'être venus.

**M. LUC FORTIN :**

Merci à vous.

2635

**LA PRÉSIDENTE :**

Le représentant de ELAN. Alors, bonjour, bienvenue.

2640

**M. GUY RODGERS :**

Bonjour. Merci de m'avoir invité.

**LA PRÉSIDENTE :**

2645

Pouvez-vous vous identifier pour qu'on vous enregistre correctement?

**M. GUY RODGERS :**

2650

Oui. Mon nom, c'est Guy Rodgers. Et je suis le directeur de ELAN, English Language ...

**LA PRÉSIDENTE :**

2655

Arts Network.

**M. GUY RODGERS :**

2660

... Arts Network.

**LA PRÉSIDENTE :**

On vous écoute, monsieur Rodgers.

2665

**M. GUY RODGERS :**

2670

Bien, ELAN existe depuis le mois janvier. Donc, on n'a pas eu beaucoup de temps pour consulter nos membres pour déterminer nos priorités, nos objectifs. Nos membres sont surtout déjà membres d'autres regroupements comme le Conseil québécois du théâtre, UNEQ, et caetera. Donc, on partage les mêmes intérêts, les mêmes priorités que les artistes francophones.

ELAN existe parce que, dans certains domaines de notre vie, il y a des choses qui sont différentes quand on est minoritaire.

2675

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

2680

**M. GUY RODGERS :**

Donc, dans notre mémoire, on a juste touché certains points qui affectent les gens dans l'aspect de leur vie anglophone.

2685

Aussi, plutôt que de rentrer dans beaucoup de détails sur la politique et la nouvelle structure, on voulait parler un peu de comment ça fonctionne. Il y avait plusieurs de nos membres qui étaient impliqués dans la création du CALQ dont, moi-même, j'étais membre fondateur du C.A. Puis on a vu, il y avait beaucoup d'espoir, puis les artistes voulaient vraiment bouleverser le milieu culturel, puis ça ne s'est pas passé pour beaucoup de raisons.

2690

Et au début du CALQ, il y avait tant de visions, d'objectifs, de priorités en conflits qu'on était presque paralysés. Puis on voudrait que, au niveau de la Ville, les priorités sont plus claires, les priorités, les échéanciers, pour qu'on n'essaie pas de faire tout en même temps. Puis aussi, c'est très important que les artistes soient vraiment impliqués dans le processus.

2695

Vous avez déjà formé des comités consultatifs, mais c'est pas des artistes représentatifs des regroupements. Si on est un bénévole sur un comité consultatif, ça demande déjà beaucoup de temps. Puis pour faire un lien entre le milieu, les artistes, mettons, les danseurs, ou écrivains, ou musiciens, et le Conseil des arts, ça demande beaucoup de temps.

2700

Donc, avec le CALQ, c'était un problème que les gens, qui étaient membres du C.A., n'avaient pas le temps ni l'énergie ni le moyen de vraiment agir comme lien entre le milieu et le CALQ. Donc, c'était devenu comme une bulle fermée.

2705

Et on voudrait voir au niveau municipal qu'il y a plus de dialogue, de consultation avec les groupes qui existent déjà pour représenter les artistes, vous comprenez?

2710

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**M. GUY RODGERS :**

2715

Avec vos comités consultatifs, il n'y a pas pour l'instant des regroupements ... c'est quoi le moyen de communiquer avec, mettons, le Conseil québécois du théâtre, l'UNEQ et ces comités consultatifs?

2720

**LA PRÉSIDENTE :**

Moi, je ne peux pas vous répondre là-dessus, je vous avoue ...

**M. GUY RODGERS :**

2725

Non?

**LA PRÉSIDENTE :**

2730

... parce que, nous ici, on est chargés de faire la consultation sur le Projet de politique de développement culturel de la Ville. On travaille pour l'Office de consultation publique de la Ville de Montréal. Alors, on est finalement rattachés à un organisme qui est dédié aux consultations. Et on ne fait pas partie des services de la Ville qui s'occupent du développement culturel et on ne fait pas partie non plus du Conseil des arts de Montréal.

2735

Alors, donc, je ne sais pas la réponse à la question.

**M. GUY RODGERS :**

2740

Et dans l'ensemble des consultations, tout ça, ça rime quelque part. Il y a un dialogue entre toutes ces ...

**LA PRÉSIDENTE :**

2745

Normalement, ça devrait aboutir quelque part, soit au Conseil des arts quand il est question de financement d'artistes professionnels, ou bien au Service de développement culturel de la Ville de Montréal pour les programmes qui relèvent d'eux.

**M. GUY RODGERS :**

2750

Alors, pour nous autres, c'était très important de trouver un moyen de créer ce dialogue. On s'est présentés aujourd'hui, parce que le regroupement existe depuis deux mois, et puis on est en train de développer notre membership. On pense qu'il y a entre 500 et 1 000 artistes anglophones qui vivent et oeuvrent dans le...

2755 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais vous, ce que vous voulez savoir, c'est comment vous, comme regroupement, vous pourriez contacter les autres organismes de regroupements d'artistes?

2760 **M. GUY RODGERS :**

2765 Non. On voudrait s'assurer que l'information entre les comités consultatifs, le CAM, il y ait un dialogue, un échange d'information. Sinon, il y a juste certainement des individus qui siègent dans les comités consultatifs, qui sont au courant. Puis oui, c'est vrai, il y a des danseurs, il y a des musiciens, mais s'il n'y a pas un moyen pour faire de la communication avec les autres artistes, ce n'est pas un vrai dialogue.

**Mme JUDY GOLD, commissaire :**

2770 C'est que vous dites que vous posez des questions sur la représentativité?

**M. GUY RODGERS :**

Oui.

2775

**Mme JUDY GOLD, commissaire :**

S'ils représentent la discipline at large, comme on dit ou ...

2780 **M. GUY RODGERS :**

Bien, c'est représentatif dans la façon qu'il y a un comité consultatif de danseurs pour représenter la danse. Mais c'est cinq ou six individus. C'est pas le regroupement de la danse qui est impliqué.

2785

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous, vous souhaiteriez que les gens qui représentent la danse proviennent d'organismes comme le vôtre.

2790

**M. GUY RODGERS :**

2795 Oui, et que, quand il y a des séances avec le comité consultatif, qu'il y a l'opinion du milieu, pas juste ces six gens ad hoc et que, ensuite, l'information des décisions revient vers le milieu.

C'est un problème avec le CALQ. Ça a créé beaucoup de méfiance, parce que ça semble être tout fermé, pas par mauvaise volonté, mais par un vrai manque de communication.

2800 Puis au niveau municipal, ça serait très important qu'il y ait plus d'ouverture, plus de dialogue. Aussi, on sait que la Ville n'a pas beaucoup de moyens, qu'il ne va pas se passer des miracles, mais il existe déjà beaucoup d'arts qui se produisent, qui se présentent. Il y a déjà un public. La Ville pourrait agir comme intermédiaire pour aider à promouvoir, plus que de produire – eux autres, ils ont parlé tantôt comme l'affichage – les façons de faire passer le message.

2810 On est en train de développer chez nous un calendrier d'événements, parce qu'on a beaucoup de monde qui produisent des spectacles et, des fois, ils attirent un public, des fois non. Avec un lieu central, un calendrier central juste pour nos membres, ça peut être très efficace. Et au niveau municipal, ça paraît par quartier, par discipline. Si, ça, c'est le point de référence pour tous les gens qui voudraient assister à un spectacle, ça serait une façon très efficace de faire travailler ce qui est là sans investir d'autre argent, sans produire d'autre chose, juste prendre ce qui est déjà là et aider les artistes à trouver un public qui, des fois, les cherche et ne les trouve pas.

2815

**LA PRÉSIDENTE :**

2820 Oui. Dans votre mémoire effectivement, et vous l'avez évoqué il y a à peine quelques minutes, vous dites, il faudrait essayer de se concentrer sur des priorités et justement pas l'inverse, c'est-à-dire essayer de tout faire en même temps. Et vous dites:

*La priorité à court terme de la Ville devrait être de tirer le maximum des arts et de la culture qui existent déjà.*

2825 Vous n'avez pas l'impression que c'est déjà énorme? Est-ce que vous avez des suggestions à faire de priorités à l'intérieur de ce qui existe déjà, de telle sorte qu'on ait des chances d'arriver à terme?

2830 Et là, juste pour compléter ma question, vous avez dû voir dans la politique de la Ville, il y a quand même cinq axes qui sont mis de l'avant. Si vous poursuivez votre réflexion sur l'importance de prioriser, est-ce que vous avez des suggestions à faire sur certains des axes qui devraient être priorisés par rapport à d'autres?

**M. GUY RODGERS :**

2835

Bien, ça, c'est des axes politiques. Ça, c'est pas des axes des artistes. Et pour les artistes, ils font déjà ce qu'ils font. Ils produisent leurs spectacles. Donc, tout ce que la Ville pourrait faire pour aider à promouvoir, aider dans l'affichage des représentations, la

2840 promotion de ce qui existe déjà, c'est ça que je voulais dire, il y déjà beaucoup. Donc, on n'a pas besoin de produire plus. Il faut déjà commencer par ce qui est là, puis aider les spectacles à jouer à salle comble.

**LA PRÉSIDENTE :**

2845 Alors, au fond, si je vous suis bien, pour vous, l'important, ce n'est pas nécessairement que la Ville offre des subventions ou des budgets supplémentaires pour financer ou supporter les artistes dans leur cheminement, mais c'est plus d'essayer ... en fait, vous aimeriez plus qu'on regarde ce qui existe déjà, qu'on le réorganise éventuellement, de telle sorte que ça soit mieux connu et que, donc, on se base sur les outils actuels.

2850

**M. GUY RODGERS :**

Oui, parce qu'on présume qu'il ne va pas y avoir une grande augmentation dans les budgets.

2855

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

2860

**M. GUY RODGERS :**

Si ça arrive, ça serait très bien. Puis aussi, on sait qu'on ne peut pas faire des grands changements dans les enveloppes.

2865

Au CALQ, on était 13 artistes qui voulaient tout changer. Il y avait Luc Plamondon qui voulait couper l'OSM, puis ...

**LA PRÉSIDENTE :**

2870

Ah! oui?

**M. GUY RODGERS :**

2875 Puis enfin, après deux ou trois ans, ils ont décidé qu'ils allaient dégager 1 % du budget pour changer des priorités. Ce n'est pas beaucoup quand tu es un artiste ou tu es un membre du C.A., et puis tu es là pour deux ou trois ans. 1% par année pendant deux, trois ans, ça ne fait pas des changements énormes; mais sur le long, ça peut changer.

2880

Donc, on sait que les changements réels dans les prochains cinq, dix ans, ça va être minime franchement. Donc, pour aider ce qui existe à marcher mieux, ça ne coûterait

pas cher et ça peut être fait vite.

**LA PRÉSIDENTE :**

2885 D'accord. Alors, on essaie de fouiller ce que vous venez de dire. J'ai compris que vous misiez sur la concertation ...

**M. GUY RODGERS :**

2890 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2895 ... la collaboration et sur une approche finalement où on s'assure que les différentes disciplines ou les différents milieux artistiques sont représentés par des gens qui proviennent d'organismes qui les regroupent.

**M. GUY RODGERS :**

2900 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2905 Oui?

**M. GUY RODGERS :**

Oui, exactement.

2910 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, quoi d'autre qu'on peut faire, qui ne coûterait pas cher et qui irait vite?

**M. GUY RODGERS :**

2915 Bien, de centraliser la promotion.

**LA PRÉSIDENTE :**

2920 Centraliser la promotion.

**M. GUY RODGERS :**

2925 Il y a beaucoup de sites Web. Il y a beaucoup de promotion qui est faite par l'Internet.  
Donc de centraliser, de faire le lien avec la Ville, de faire le lien à présenter par quartier, par  
discipline. Ça ne serait pas difficile, ça ne serait pas cher. Mais si les citoyens de Montréal  
savaient que, s'ils veulent sortir, ils vont aller sur le site et ils vont aller chercher une pièce de  
théâtre dans leur quartier, c'est une façon simple et efficace de prendre tout ce qui existe  
2930 déjà, une infrastructure qui est assez sophistiquée, puis d'aider les gens qui cherchent à aller  
voir des spectacles à les trouver, parce que souvent ...

**LA PRÉSIDENTE :**

2935 De rendre tout ça accessible.

**M. GUY RODGERS :**

Oui.

2940 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Une autre bonne idée.

**M. GUY RODGERS :**

2945 Bien, les deux premières bonnes idées sont gratuites, puis après ça ...

**LA PRÉSIDENTE :**

2950 Après ça, il faut payer.

**M. GUY RODGERS :**

2955 Après ça, ça commence à coûter plus cher.

**LA PRÉSIDENTE :**

2960 Ça va coûter plus cher. Non, mais écoutez, c'est déjà fort intéressant. J'essaie juste  
de vous pousser à bout, parce que ce que vous dites est très important pour nous, parce que  
vous êtes un des rares à dire: «Bien, ça ne prend pas nécessairement plus d'argent, de  
nouvelles enveloppes et tout ça, mais regardons donc ce qui existe déjà, puis essayons de  
l'organiser mieux.» Il n'y en a pas beaucoup qui sont venus nous dire ça jusqu'à maintenant.

**M. GUY RODGERS :**

2965

J'ai déjà investi quatre ans dans le CALQ en essayant de faire des grands changements, puis c'était assez décevant à la fin, surtout parce que le CALQ n'a jamais développé un vrai dialogue avec les artistes, puis le milieu pensait qu'il y avait un manque de respect, qu'il s'en foutait de ce que les artistes pensaient.

2970

Ça serait très désolant si les artistes avaient la même impression de la Ville. Donc, il faut vraiment trouver un moyen. La Ville n'est pas si grande. Montréal, ce n'est pas une ville énorme comme New York ou Los Angeles. Les artistes se connaissent déjà. Donc, ça ne serait pas si difficile d'avoir un dialogue.

2975

Puis on ne va pas régler tout dans quatre ou cinq jours de consultation. On ouvre certaines questions, puis on aborde certaines questions, mais il faut sur les prochains cinq, dix, quinze ans, savoir à qui parler, continuer les consultations pour que les artistes aient un input vraiment pertinent, parce qu'ils savent exactement les problèmes, les problèmes de quartier, les problèmes de l'affichage, et caetera.

2980

**LA PRÉSIDENTE :**

Parce que, vous savez, dans la politique, on prévoit la mise sur pied d'un comité consultatif sur la culture. Ça, c'est un ...

2985

**M. GUY RODGERS :**

Mais il y a plusieurs façons de le faire.

2990

**LA PRÉSIDENTE :**

Et voilà! Là, je suis rendue que je mêle les choses, mais je pense qu'il y a un forum permanent aussi ou ça a peut-être été recommandé par quelqu'un d'autre. Il y a des gens qui ont recommandé qu'il y ait un forum permanent de discussion aussi.

2995

**M. GUY RODGERS :**

Ça serait très bien, oui.

3000

**LA PRÉSIDENTE :**

Maintenant, encore une fois, il va falloir établir des critères ou des profils des gens qu'on va nommer sur ces comités consultatifs là.

3005

**M. GUY RODGERS :**

3010 Bien, c'est ce qui se passe d'habitude, on cherche un profil des gens. Mais déjà il existe des regroupements des gens. Donc, si on a besoin d'entendre les danseurs, on sait qui inviter. Puis le regroupement des danseurs, ils vont envoyer une, deux, trois personnes. Puis si vous avez besoin d'une opinion sur le théâtre, bien, il y a le CQT. Puis si vous avez besoin d'une opinion sur ce qu'il se passe dans la culture du milieu anglophone, *whatever*, il y a ELAN.

3015 Donc, vous savez déjà les regroupements. Ça ne sera pas toujours les mêmes gens. Puis je pense que c'est même moins intéressant d'avoir des gens individuels que d'avoir des gens qui représentent officiellement des organismes qui existent, qui représentent tout un milieu.

3020 Donc, pour avoir des discussions permanentes ... comment vous avez appelé ça?

**LA PRÉSIDENTE :**

3025 Forum.

**M. GUY RODGERS :**

3030 Un forum permanent, ce serait beaucoup plus intéressant d'avoir une représentation au sein de tous les regroupements qui existent depuis des années, qui représentent leur milieu. Le dialogue avec leurs bulletins aux membres serait beaucoup plus fort. Tout le milieu serait au courant de ce qui se passe. Il serait en mesure d'agir plus vite, puis avec beaucoup plus d'autorité que juste quelqu'un qui va faire deux, trois appels la veille, puis peut-être qu'il a une opinion, peut-être que non.

3035 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Gold.

**Mme JUDY GOLD, commissaire :**

3040 Moi, j'ai une question. Je change de sujet. J'ai lu votre mémoire et il y a une recommandation qui dit que la culture doit être complètement intégrée au système d'éducation et non pas à marginaliser comme elle est en train de devenir. Est-ce que vous voyez une détérioration? Est-ce que c'était mieux avant?

3045

**M. GUY RODGERS :**

Bien, c'est ce que tout le monde dit. Donc, j'imagine qu'il y a une certaine vérité.

3050 C'est peut-être un mythe urbain, mais tout le monde a l'impression que les arts, c'est vraiment devenu une espèce de loisir, peut-être ça ne fait pas partie du curriculum, ce n'est pas intégré, il y a moins d'argent, il y a moins d'artistes dans les écoles. Oui.

3055 Et on a eu un forum, quand on a créé ELAN au mois de septembre, mois de novembre, et on a eu beaucoup de gens du milieu de l'éducation. Puis ils voudraient avoir plus d'artistes dans l'école. Pour eux autres, c'est une façon très importante de former les jeunes, de les inspirer et de les encourager. Ils n'ont pas l'argent.

3060 Puis même là, on a vu que dans le milieu de l'éducation, le manque d'information qui court entre le milieu, les profs, les directions, les artistes, c'est épouvantable.

**LA PRÉSIDENTE :**

3065 Et comment c'est reçu cette idée d'avoir des artistes qui s'installent dans le milieu scolaire d'une manière ou d'une autre? Comment c'est reçu par vos membres?

**M. GUY RODGERS :**

3070 Les artistes aiment toujours aller dans les écoles. C'est un bon public. C'est le public de l'avenir. Bien, à un autre niveau, ça crée de l'emploi, donc, c'est jamais mal vu.

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais on pense alors à des tournées plutôt qu'à des ... c'est quoi?

3075 **M. GUY RODGERS :**

Non.

**LA PRÉSIDENTE :**

3080 Je reprends votre intervention au vol, parce qu'on a entendu évoquer plusieurs types de formules.

**M. GUY RODGERS :**

3085 Exactly. Il peut y avoir des artistes dans les écoles en permanence qui travaillent avec les jeunes. Il peut y avoir des artistes qui reviennent périodiquement. Il peut y avoir des tournées des artistes qui lisent des livres, ou qui passent un mois, ou aident des gens à écrire des histoires. Plusieurs façons. Mais l'important, c'est de mettre les jeunes en contact  
3090 avec les artistes de toutes les sortes, écrivains ...

**LA PRÉSIDENTE :**

3095 Mais pourquoi le milieu scolaire chez vous n'a pas de sous pour ça? Il y a quand même toute une enveloppe budgétaire qui est dédiée à ...

**M. GUY RODGERS :**

3100 Non, ce n'est pas juste chez nous dans le sens du milieu anglophone. Mes enfants vont dans les écoles francophones, puis ...

**LA PRÉSIDENTE :**

3105 C'est pareil?

**M. GUY RODGERS :**

3110 Ma fille est allée à une école privée. Donc, c'est un peu mieux. Mais mon fils était dans une école internationale, puis ...

**LA PRÉSIDENTE :**

3115 Écoutez, on a vu récemment dans les journaux des nouvelles à l'effet que le ministère de l'Éducation coupait les subventions à tout ce qui appelait activité parascolaire, mais ça va peut-être changer. Je pensais que peut-être vos enfants fréquentaient les écoles anglophones et qu'il y avait une situation différente plus encourageante de ce côté-là.

**M. GUY RODGERS :**

3120 Non.

**LA PRÉSIDENTE :**

3125 Alors, écoutez, on a fait le tour avec vous. Je vous remercie beaucoup d'être venu. Est-ce qu'on peut prendre cinq minutes de votre temps?

**M. GUY RODGERS :**

3130 Bien sûr.

**LA PRÉSIDENTE :**

Au tout début de votre mémoire, vous parlez des artistes anglophones qui sont souvent reconnus à l'étranger en premier.

3135

On a entendu les gens de la SOPREF tout à l'heure venir nous dire la même chose et évoquer le problème justement pour les artistes anglophones d'aller produire leurs disques à Toronto. Est-ce que vous pourriez me donner un peu de détails sur cette situation-là? Est-ce que c'est un problème qui est lié à la langue?

3140

**M. GUY RODGERS :**

Oui. Il y a plusieurs aspects. C'est assez complexe cette histoire. Moi, j'oeuvre surtout dans le milieu littérature et théâtre, et les dernières années surtout avec les auteurs.

3145

C'est sûr qu'il existe toujours deux solitudes ici à Montréal. Montréal, c'est la capitale mondiale du livre de cette année et je fais partie du comité qui organise ça. Et des gens, des professionnels du milieu de la littérature ne connaissaient pas les gens comme Anne Carson. Donc, il reste toujours le problème des deux solitudes à l'intérieur de la ville.

3150

Mais quand on va à l'extérieur, les gens à l'extérieur, ils pensent «Québec», qu'est-ce qu'ils pensent?

**LA PRÉSIDENTE :**

3155

Francophones.

**M. GUY RODGERS :**

3160

Ils ne pensent pas à anglophones du Québec. Donc, s'ils vont faire venir quelqu'un du Québec, ils vont faire venir des francophones du Québec. Donc, il y a un double problème en étant anglophone au Québec. On est moins connus dans le milieu francophone, mais ça a beaucoup changé depuis les derniers dix ans, beaucoup.

3165

Quand on formait la Fédération des auteurs, il y a dix ou douze ans, quand je parlais de tous les auteurs anglophones de Montréal à mes collègues francophones, ils ne savaient pas. Puis de plus en plus, ils connaissent les auteurs, ils achètent des livres soit en traduction ou dans la langue originale.

3170

Donc, il y avait David Solway qui a reçu le Grand Prix de Montréal, c'était super. Donc, il y a plus d'ouverture, mais ça change peu à peu.

3175

On a formé ELAN justement pour construire des ponts entre le milieu anglophone puis le milieu francophone, pour vraiment en finir avec ces deux solitudes-là. Donc, on voudrait plus s'impliquer partout juste pour établir des ... on a appelé ça un réseau, parce que c'est moins du lobbying et plus du réseau, du réseautage. C'est ça qu'on essaie de faire.

3180           Durant les derniers vingt ans, les anglophones, soit ils ont quitté et sont allés ailleurs ou ils sont restés ici, puis ils avaient horreur de se faire traiter d'Anglais comme Alliance Québec. Donc, ils ne voulaient pas être identifiés comme anglophones. Donc, tout le monde a passé le dernier vingt ans à s'intégrer dans leur secteur artistique.

3185           Puis maintenant, on est peut-être assez matures ou assez confiants pour dire: «Oui, on travaille.» Moi, je travaille dans le milieu multimédia. Puis je travaille avec les producteurs francophones. Puis je travaille presque entièrement en français, mais j'écris en anglais. Et c'est semblable pour beaucoup de mes amis. Ils travaillent, ils ont réussi à trouver une façon de travailler au Québec.

3190           Mais quand même, la langue maternelle, ça unit beaucoup les gens. Quand on a eu notre grand forum au mois de novembre, des gens qui ne se connaissaient pas, c'était drôle, c'était comme une réunion de famille, les gens de famille qu'on aime revoir. C'était juste parce qu'on partageait la même culture. Ce n'est pas qu'on voudrait construire un mur autour de nous autres, pas du tout; c'est le contraire qu'on essaie de faire.

3195           Voilà, je suis parti sur une tangente ...

**LA PRÉSIDENTE :**

3200           Non, mais c'est un très beau témoignage et c'est très prometteur aussi.

**M. GUY RODGERS :**

Je pense que oui. Je pense que oui.

3205           **LA PRÉSIDENTE :**

3210           Je pense que oui. En fait, je suis contente de pouvoir vous dire que les gens qui vous ont précédé de la SOPREF, alors, eux, ils parlent du milieu francophone. C'est une des anomalies qu'ils nous ont signalée que cette situation où les artistes anglophones, qui sont connus à l'extérieur d'abord, avant d'être connus ici, rencontrent une série de difficultés dans leur cheminement professionnel pour être capables d'en arriver à s'endisquer au fond ou à produire, parce qu'il y a un manque quelque part à Montréal.

**M. GUY RODGERS :**

3215           Bien, je pense qu'il y avait un manque d'organismes de notre part aussi. Quand on n'a pas promu les arts ou les artistes anglophones, bien, c'est normal qu'ils n'étaient pas connus.

3220            Puis plus on essaie de faire des lectures publiques, des présentations publiques, de faire des soirées bilingues avec l'UNEQ et le Quebec Writers Federation, plus ...

**LA PRÉSIDENTE :**

3225            Et ça marche?

**M. GUY RODGERS :**

Oui, oui, ça marche.

3230

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous le faites avec l'UNEQ?

3235

**M. GUY RODGERS :**

Oui. Ça a pris quelques années à trouver le temps d'en faire, mais oui, on a fait plusieurs soirées dans les derniers cinq ans. Puis ça fait des années que le Quebec Drama Federation, il a un siège au CQT juste pour le milieu du théâtre anglophone. Donc, ça a changé pas mal depuis les derniers dix ou quinze ans. Et plus on est impliqués, plus on essaie d'ouvrir les portes, plus ça avance.

3240

**LA PRÉSIDENTE :**

3245

Alors, bonne chance. Merci d'être venu.

**M. GUY RODGERS :**

Merci.

3250

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci d'être venu. Il ne faut pas lâcher.

3255

**M. GUY RODGERS :**

Oh! On ne lâche pas. Si on était pour partir, on serait partis il y a vingt ans.

**LA PRÉSIDENTE :**

3260

Merci beaucoup.

**M. GUY RODGERS :**

3265           Merci.

\*\*\*\*\*

3270       Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

3275

---

**LISE MAISONNEUVE, s.o.**